

## **Infirmités congénitales dans le canton de Genève**

**Bénéficiaires des prestations fournies par l'Assurance-invalidité (AI);  
nouveaux cas enregistrés de 1973 à 1982**

---

Etude rédigée dans le cadre des travaux préparatoires à la planification hospitalière et sanitaire  
Auteur : Denis Royo  
Service cantonal de statistique  
8, rue du 31-Décembre  
1207 Genève

---

Genève, octobre 1990

# Infirmités congénitales dans le canton de Genève

## Bénéficiaires des prestations fournies par l'Assurance-invalidité(AI); Nouveaux cas enregistrés de 1973 à 1982

Sommaire	Page
• Introduction	2
• Résumé	2
• Notes techniques	3
1. Nouveaux cas enregistrés de 1973 à 1982, selon le statut civil	5
2. Nouveaux cas enregistrés de 1973 à 1982, selon le sexe et l'âge	7
3. Nouveaux cas enregistrés de 1973 à 1982, selon le genre d'infirmité, le sexe et l'âge	9
4. Taux d'incidence	40
4.1 Taux d'incidence selon le sexe et l'âge	40
4.2 Taux d'incidence chez les enfants de 0 à 1 an révolu	42
• Annexes	45

## Introduction

Utilisant les informations tirées des dossiers du Secrétariat genevois de l'Assurance-invalidité (AI), de 1973 à 1982, nous avons présenté précédemment une brève étude de l'évolution du nombre d'assurés mineurs ayant reçu pour la première fois des prestations, quelle que soit la cause de l'infirmité qu'ils présentaient<sup>1</sup>. Ces cas sont analysés ici lorsque la cause d'invalidité est une infirmité congénitale.

Rappelons brièvement la définition de l'infirmité congénitale par référence à l'article 13 de la loi fédérale sur l'Assurance-invalidité.

"Les infirmités congénitales au sens de l'AI sont des infirmités qui existent à la naissance accomplie (la naissance est réputée accomplie lorsque le corps vivant de l'enfant est complètement sorti de celui de la mère). Cette condition est remplie si l'infirmité congénitale n'est pas reconnaissable comme telle au moment même, mais que, plus tard, apparaissent des symptômes nécessitant un traitement, symptômes dont la présence prouve qu'à la naissance accomplie existait une infirmité congénitale"<sup>2</sup>.

## Résumé

Les enregistrements effectués au cours d'une dizaine d'années des nouveaux cas d'infirmité congénitale pris en charge par l'Assurance-invalidité (AI) permettent de dégager quelques observations qui retiennent l'attention.

Elles concernent l'âge, le sexe des enfants invalides, le genre d'infirmité et le poids de ces infirmités sur la population concernée ainsi que sur les naissances. La réglementation qui définit le caractère congénital de l'infirmité fait que l'on doit s'attendre à le rencontrer chez les enfants et principalement chez de très jeunes enfants. C'est bien ce que l'on constate puisque plus de la moitié de ces cas sont signalés de la naissance à l'âge d'un an révolu, avec des proportions plus élevées de garçons que de filles, qui se répartissent ensuite différemment dans les divers groupes d'âges jusqu'à la fin de la minorité. Il ne faudrait pas conclure de cette dispersion dans les âges qu'il s'agit dans tous les cas du moment effectif d'apparition de l'infirmité, alors qu'il peut être aussi celui de l'attribution de la prestation.

Ce sont les cas de troubles de la maturation intra-utérine, aussi nombreux chez les garçons que chez les filles, ainsi que ceux du système uro-génital, de loin les plus fréquents chez les garçons, qui se distinguent des autres infirmités, dépassant chacun 10 % du total des observations.

Les taux d'incidence, expression du nombre de cas nouveaux par rapport à une population définie (ici les enfants par groupe d'âges) atteignent les valeurs les plus élevées entre la naissance et l'âge d'un an révolu, pour ensuite diminuer brusquement dans les âges suivants. Mais ce sont les taux calculés sur les naissances moyennes pour la période de référence qui retiennent notre attention.

Parmi les 25 genres d'infirmités, trois d'entre eux présentent des taux d'incidence particulièrement élevés. Ce sont les troubles de la maturation intra-utérine qui ont le taux le plus élevé, sans différence sensible entre le taux masculin et le taux féminin. Viennent ensuite les infirmités des extrémités du squelette, avec un taux masculin légèrement supérieur au taux féminin. Enfin, les infirmités des articulations, muscles et tendons où le taux féminin est cinq fois plus élevé que le taux masculin.

On voit l'intérêt que la mise en oeuvre de recherches complémentaires pourrait avoir pour obtenir une information suffisante sur les causes et le développement des infirmités congénitales, dans le but d'orienter les mesures de prévention adéquates.

---

1. Contribution aux travaux de planification hospitalière et sanitaire. Assurés mineurs ayant sollicité des prestations de l'Assurance-invalidité (AI), de 1973 à 1982, SCS, Genève.

2. Circulaire concernant les mesures médicales de réadaptation valable dès le 1er janvier 1974, OFAS, Berne.

## Notes techniques

### *Sources statistiques*

Le relevé des informations statistiques utilisées ici a été effectué par le Service cantonal de statistique (SCS) au Secrétariat genevois de l'Assurance-invalidité (autorisation de l'OFAS du 11 mars 1972).

### *Bénéficiaires*

Il s'agit d'assurés ayant reçu une ou plusieurs prestations pour infirmité congénitale au cours de la période d'enregistrement comprise entre 1973 et 1982.

### *Cas nouveaux*

L'infirmité congénitale a été enregistrée au moment où le prononcé attribuant la ou les prestations a été rendu. Le cas est enregistré une seule fois dans l'année. Si le bénéficiaire reçoit des prestations les années suivantes pour le même genre d'affection, il n'est plus considéré comme cas nouveau.

### *Age du bénéficiaire*

L'âge a été calculé en soustrayant l'année civile au cours de laquelle le prononcé a été rendu, de l'année de naissance.

### *Pluripathologie*

Lorsqu'un bénéficiaire présentait plusieurs infirmités, nous avons tenu compte de celle considérée par le médecin comme la plus importante pour l'octroi de la prestation. Durant la période d'enregistrement ces cas ont été peu nombreux.

### *Codage des infirmités*

C'est la circulaire OFAS du 20 octobre 1971, applicable dès le 1er janvier 1972 qui a été utilisée. Cependant nous avons tenu compte durant la période d'enregistrement des modifications intervenues dans la liste des codes indiquant des adjonctions ou des suppressions.

### *Incidence*

"Nombre des cas de maladie qui ont commencé ou des personnes qui sont tombées malades pendant une période donnée et pour une population déterminée. L'incidence s'exprime habituellement sous forme d'un taux obtenu par un rapport dans lequel le dénominateur représente le nombre moyen d'individus dans la population considérée pendant la période dont il s'agit ou le nombre estimatif de personnes au milieu de cette période"<sup>1</sup>.

---

1. Manuila et coll. Dictionnaire français de médecine et de biologie, 4 volumes, Masson et Co, Paris 1979.

### *Prévalence*

"Nombre de cas nouveaux et anciens de maladie ou de tout autre événement existant ou survenant dans une population déterminée, sans distinction entre les cas nouveaux et les cas anciens. On exprime habituellement la prévalence à un moment donné sous la forme d'un taux obtenu par un rapport dans lequel le dénominateur représente le nombre d'individus dans la population considérée au moment précis dont il s'agit"<sup>1</sup>.

### *Morbidité*

"Somme des maladies qui ont frappé un individu ou un groupe d'individus dans un temps donné. Elle peut être exprimée en fonction des cas nouveaux (incidence), soit de l'ensemble des cas nouveaux plus les cas anciens"<sup>1</sup>.

### *Population*

Annuaire statistique du canton de Genève, années 1971 à 1982.

---

1. Manuila et coll. Dictionnaire français de médecine et de biologie, 4 volumes, Masson et Co, Paris 1979.

## 1. Nouveaux cas enregistrés de 1973 à 1982, selon le statut civil

Le nombre annuel de nouveaux bénéficiaires a sensiblement varié d'une année à l'autre entre 1973 et 1982. Les ajustements calculés indiquaient entre 1973 et 1977 une diminution annuelle moyenne de 3,1 % des cas, suivie d'une augmentation de 4,9 % entre 1977 et 1982.

Il est vraisemblable que les fluctuations observées sont le fait de causes diverses liées aussi bien à des raisons administratives qu'à une évolution réelle du mouvement des infirmités congénitales. Il sera donc difficile par la suite d'étudier l'évolution des genres d'infirmités congénitales d'année en année. C'est pourquoi, chaque fois que cela sera possible, nous nous référerons à une moyenne des observations plutôt qu'à des comparaisons annuelles.

Le nombre des bénéficiaires adultes est très bas et n'a cessé de diminuer d'année en année. Il représente pour la période étudiée une moyenne de 2,5 % du total des cas enregistrés. A ce propos, il faut rappeler que la découverte à l'âge adulte du caractère congénital de certaines infirmités est rare.

Tableau 1

Canton de Genève

### Bénéficiaires des prestations fournies par l'Assurance-invalidité (AI) de 1973 à 1982

Nouveaux cas d'infirmité congénitale, selon le statut civil

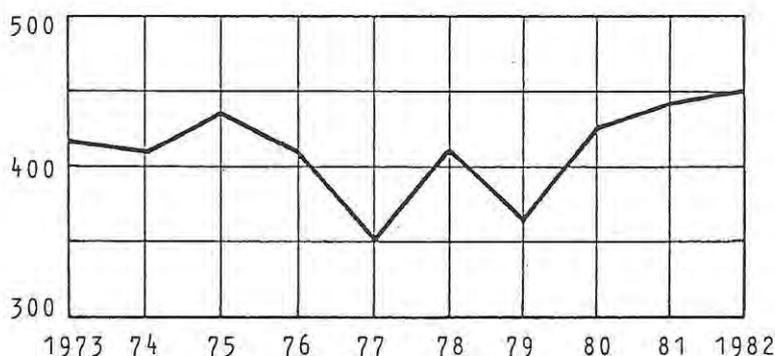
	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	Total
Mineurs	408	395	420	394	343	403	358	418	433	445	4 017
Adultes	11	15	15	15	8	9	6	9	8	5	101
<b>Total</b>	<b>419</b>	<b>410</b>	<b>435</b>	<b>409</b>	<b>351</b>	<b>412</b>	<b>364</b>	<b>427</b>	<b>441</b>	<b>450</b>	<b>4 118</b>

Graphique 1

Canton de Genève

### Bénéficiaires des prestations pour infirmité congénitale fournies par l'Assurance-invalidité (AI)

Nouveaux cas d'infirmité congénitale



## 2. Nouveaux cas enregistrés de 1973 à 1982, selon le sexe et l'âge

L'infirmité congénitale définie par la loi qui exige que ce caractère soit présent à la naissance accomplie de l'enfant prévoit aussi que le moment où elle est reconnue comme telle n'importe pas. Ce qui pourrait expliquer dans une certaine mesure la forme de la distribution des âges des infirmes congénitaux que nous présentons. C'est ainsi que plus de la moitié des cas sont signalés entre la naissance et l'âge d'un an révolu, un tiers environ au cours de la petite enfance, dix pour cent à l'adolescence et le reste à l'âge adulte.

Globalement, le nombre de bénéficiaires de sexe masculin (2 277, soit 55,3 % du total) est supérieur à celui du sexe féminin (1 841, soit 44,7 %). C'est entre la naissance et l'âge d'un an révolu qu'ils sont les plus fréquents quel que soit le sexe, le nombre de garçons (1 097) étant légèrement inférieur à celui des filles (1 115) et nettement supérieur à celles-ci aux âges suivants entre 2 et 15 ans.

Selon l'âge, les mineurs de sexe masculin se répartissent différemment de ceux de sexe féminin. Les pourcentages de filles sont plus élevés entre la naissance et l'âge d'un an révolu, pour ensuite diminuer brusquement dès l'âge de 2 ans et progressivement ensuite dans les âges suivants. Les garçons se différencient des filles en ce sens qu'entre l'âge d'un an et 11 ans, le pourcentage varie moins pour ensuite diminuer fortement dès l'âge de 12 ans.

Ces répartitions d'âges ne doivent pas faire illusion et être considérées pour tous les cas comme l'âge réel d'apparition de l'infirmité, mais plutôt pour un certain nombre d'entre eux comme celui auquel la prestation a été accordée.

Tableau 2

Canton de Genève

### Bénéficiaires des prestations fournies par l'Assurance-invalidité (AI) de 1973 à 1982

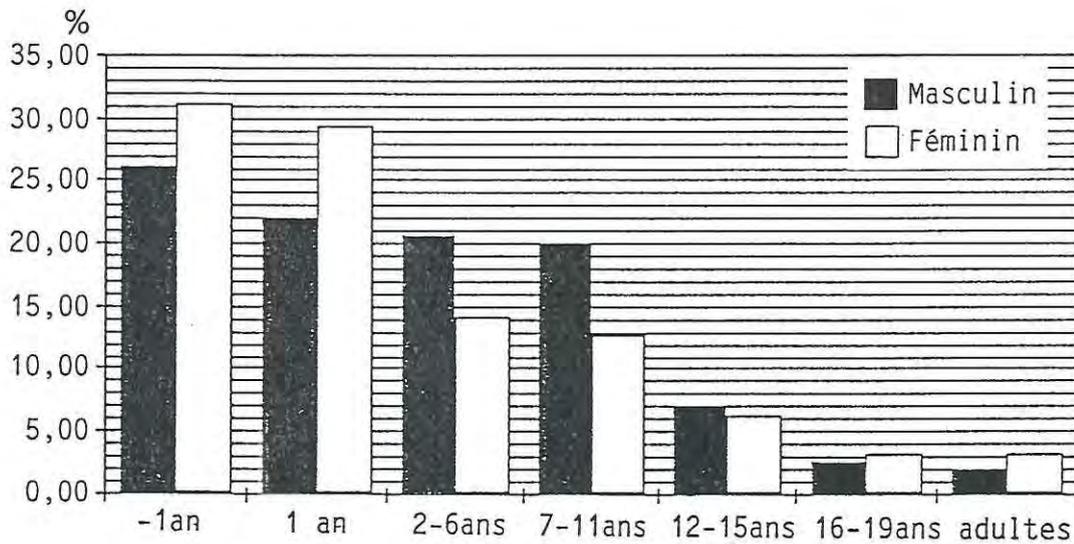
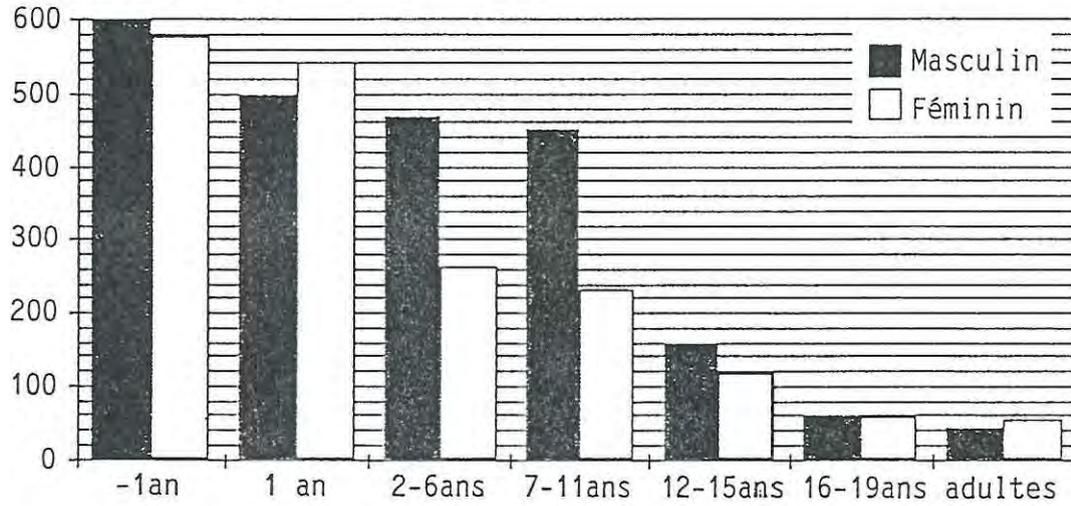
Nouveaux cas d'infirmité congénitale, selon l'âge et le sexe

	Age (années)							Total	
	0	1	2-6	7-11	12-15	16-19	20 ou +	Abs.	%
<b>Chiffres absolus</b>									
Sexe masculin	596	501	469	450	157	59	45	2 277	55,3
Sexe féminin	575	540	262	233	116	59	56	1 841	44,7
<b>Total</b>	<b>1 171</b>	<b>1 041</b>	<b>731</b>	<b>683</b>	<b>273</b>	<b>118</b>	<b>101</b>	<b>4 118</b>	<b>100,0</b>
<b>Répartition (%)</b>									
Sexe masculin	26,2	22,0	20,6	19,8	6,9	2,6	1,9	100	///
Sexe féminin	31,2	29,3	14,2	12,7	6,3	3,2	3,1	100	///
<b>Total</b>	<b>28,4</b>	<b>25,3</b>	<b>17,8</b>	<b>16,6</b>	<b>6,6</b>	<b>2,9</b>	<b>2,4</b>	<b>100</b>	<b>///</b>

**Bénéficiaires des prestations pour infirmité congénitale fournies par l'Assurance-invalidité (AI)  
entre 1973 et 1982**

Nouveaux cas d'infirmité congénitale, selon le sexe et l'âge

Chiffres absolus



### 3. Nouveaux cas enregistrés de 1973 à 1982, selon le genre d'infirmité, le sexe et l'âge

Nous traitons dans ce chapitre les genres d'infirmité congénitale dont les pourcentages par rapport au total sont égaux ou supérieurs à 1 %. Ces genres d'infirmité sont présentés ici avec leur code d'identification, en commençant par les pourcentages les plus élevés et en terminant par les plus bas. Les genres d'infirmité dont le pourcentage par rapport au total est inférieur à 1 % sont mentionnés dans l'annexe 1.

- Autres infirmités (491-496) où prédominent les prématurés et les troubles de la maturation intra-utérine : 677 ou 16,4 %
- Infirmités du système uro-génital (341-360) : 620 ou 15,1 %
- Infirmités des extrémités du squelette (171-177) : 504 ou 12,2 %
- Infirmités de la face et du cou (201-232) : 441 ou 10,7 %
- Infirmités des articulations, muscles et tendons (181-191) : 396 ou 9,6 %
- Infirmités du coeur, des vaisseaux et du système lymphatique (311-313) : 260 ou 6,3 %
- Maladies mentales et retards graves du développement (401-404 et 501-502) : 244 ou 5,9 %
- Système nerveux central et périphérique (381-397) : 229 ou 5,6 %
- Infirmités de l'oeil (411-427) : 232 ou 5,6 %
- Infirmités de l'oesophage, estomac, intestins (271-281) ; 179 ou 4,4 %
- Infirmités du sang, rate et système réticulo-endothélial (321-331) : 114 ou 2,8 %
- Infirmités des poumons et voies respiratoires (241-251) : 49 ou 1,2 %
- Infirmités de l'oreille (441-446) : 51 ou 1,2 %
- Infirmités du métabolisme et des glandes endocrines (451-466) : 42 ou 1,0 %

Chacun de ces genres d'infirmité est analysé plus loin dans un texte court suivi d'un tableau et d'un graphique.

Nous remarquons que les répartitions par âge, en pour cent, des garçons et des filles tendent à présenter une certaine similitude. Que les pourcentages les plus élevés concernent les âges de la naissance à un an révolu de 9 genres d'infirmité sur 14. Que pour des genres d'infirmités tels que ceux de la face et du cou, du système uro-génital, des maladies mentales et retard grave du développement, des infirmités de l'oeil et de l'oreille, les bénéficiaires sont plus âgés et les pourcentages les plus élevés se répartissent indifféremment dans l'un ou l'autre des groupes d'âges après l'âge révolu d'un an.

A ce propos, nous constatons que les pourcentages d'infirmités de la face et du cou atteignent leur maximum entre 7 et 11 ans et s'étalent jusqu'à 19 ans; ceux du système uro-génital, des maladies mentales et retard grave du développement sont les plus élevés entre 2 et 11 ans; ceux de l'oeil entre 2 et 6 ans et de l'oreille entre 7 et 11 ans avec une assez forte dispersion dans les âges précédents et suivants.

Nous pensons qu'outre certains impondérables administratifs, l'âge auquel l'infirmité a été déclarée, celui qui a été choisi pour une intervention médicale en pédago-thérapeutique peuvent selon les cas avoir aussi exercé une influence sur l'âge auquel la décision d'accorder des prestations a été prise.

Tableau 3

Canton de Genève

**Bénéficiaires des prestations fournies par l'Assurance-invalidité (AI), entre 1973 et 1982**  
Nouveaux cas d'infirmité congénitale, selon le genre d'infirmité<sup>1</sup>

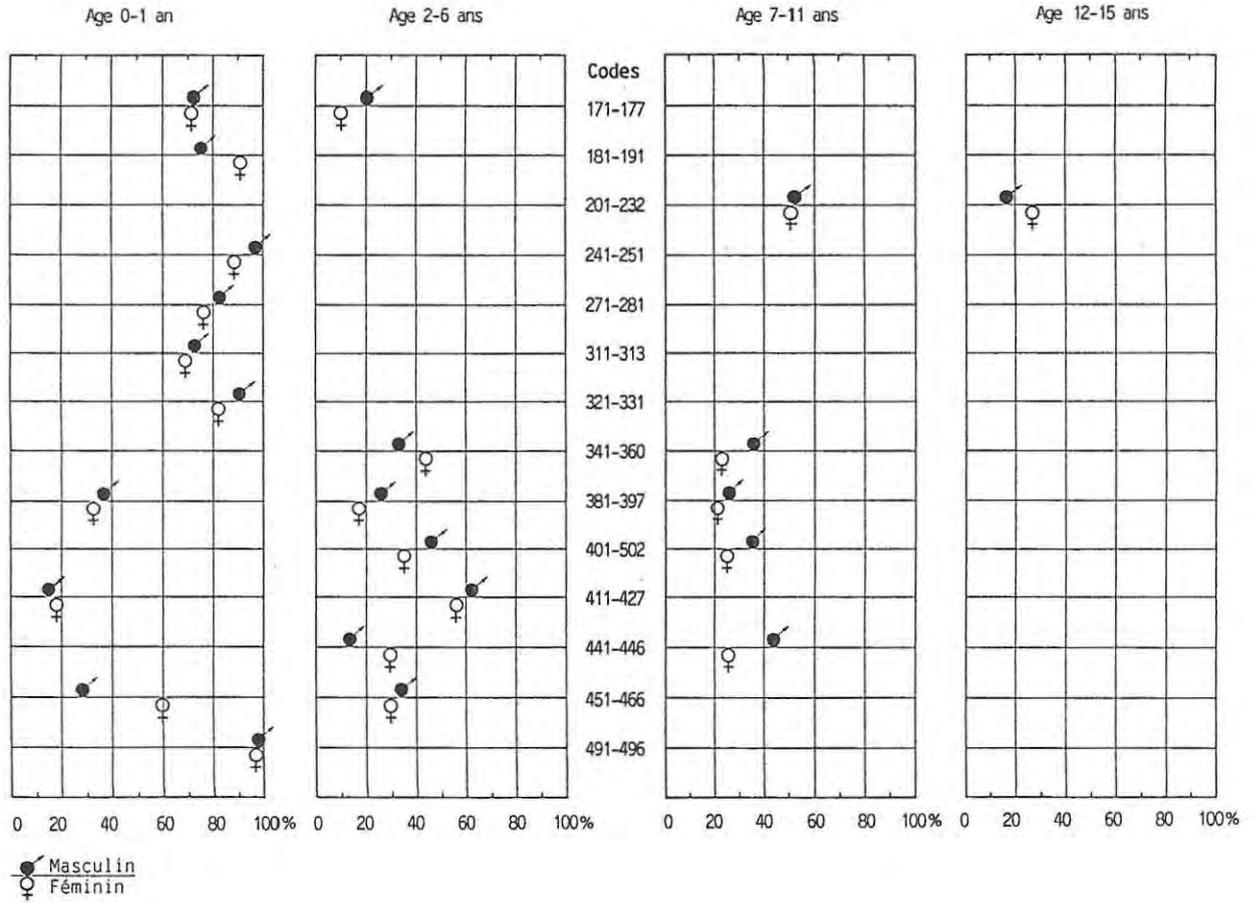
Malformations et infirmités	Code OFAS	Sexe		Total	
		Masculin	Féminin	Abs.	%
<i>Proportion égale ou supérieure à 1 pour cent du total</i>					
Extrémités du squelette	(171-177)	275	229	504	12,2
Articulation, muscles et tendons	(181-191)	77	319	396	9,6
Face et cou	(201-232)	212	229	441	10,7
Poumons et voies respiratoires	(241-251)	33	16	49	1,2
Oesophage, estomac et intestins	(271-281)	117	62	179	4,4
Coeur, vaisseaux et système lymphatique	(311-313)	134	126	260	6,3
Sang, rate et système réticulo-endothélial	(321-331)	56	58	114	2,8
Système uro-génital	(341-360)	569	51	620	15,1
Système nerveux central et/ou périphérique	(381-397)	127	102	229	5,6
Maladies mentales et retards graves du développement	(401-404 et 501-502)	142	102	244	5,9
Métabolisme et glandes endocrines	(451-466)	18	24	42	1,0
Organes des sens :					
- oeil	(411-427)	108	124	232	5,6
- oreille	(441-446)	23	28	51	1,2
Autres infirmités	(491-496)	350	327	677	16,4
<b>Total</b>		<b>2 241</b>	<b>1 797</b>	<b>4 038</b>	<b>98,0</b>
<i>Proportion inférieure à 1 pour cent du total</i>					
Peau	(101-113)	1	17	18	0,4
Systémique du squelette	(121-127)	5	8	13	0,2
Régionale du squelette :					
- tête	(141-143)	5	3	8	0,2
- colonne vertébrale	(151-152)	4	8	12	0,3
- côtes, thorax et omoplates	(161-166)	8	1	9	0,2
Foie et voies biliaires	(291-295)	1	-	1	<0,1
Paroi abdominale	(301-302)	7	1	8	0,2
Atteinte de plusieurs organes	(481-487)	5	6	11	0,3
<b>Total</b>		<b>36</b>	<b>44</b>	<b>80</b>	<b>2,0</b>
<b>Ensemble</b>		<b>2 277</b>	<b>1 841</b>	<b>4 118</b>	<b>100,0</b>

1. Ordonnance du 20.10.1971.

Graphique 3

Canton de Genève

**Pourcentages de bénéficiaires de l'Assurance-invalidité (AI)  
selon le code d'infirmité congénitale, l'âge et le sexe**



## Malformations régionales du squelette (171 - 177)

### *Extrémités*

- 171. Coxa vara congénitale
- 172. Genua vara, genua valga, crura vara congenita (pseudarthroses congénitales du tibia)
- 173. Pied bot varus et varus équin congénital
- 174. Autres défauts et malformations des extrémités
- 175. Malformations sirénoïdes
- 176. Amélies, dysméliés, phocoméliés
- 177. Autres défauts congénitaux et malformations congénitales des extrémités, lorsqu'ils nécessitent une opération, un appareillage ou un traitement par appareil plâtré

### Observations

Ces infirmités (504 cas enregistrés entre 1973 et 1982) représentent 12,2 % du total des infirmités congénitales. Sur cent invalides, 55 sont des garçons et 45 des filles.

Près de 3 cas sur 4 sont signalés entre la naissance et l'âge d'un an chez les garçons et chez les filles. Les nouveaux cas déclarés sont moins nombreux entre 2 et 6 ans, puis ensuite ne représentent que quelques cas dans les âges suivants. Jusqu'à l'âge de 6 ans, il y a davantage de garçons que de filles qui présentent ces infirmités. Dans les âges suivants, les cas concernant les filles sont plus fréquents.

Tableau 4

Canton de Genève

**Bénéficiaires des prestations fournies par l'Assurance-invalidité (AI) entre 1973 et 1982**

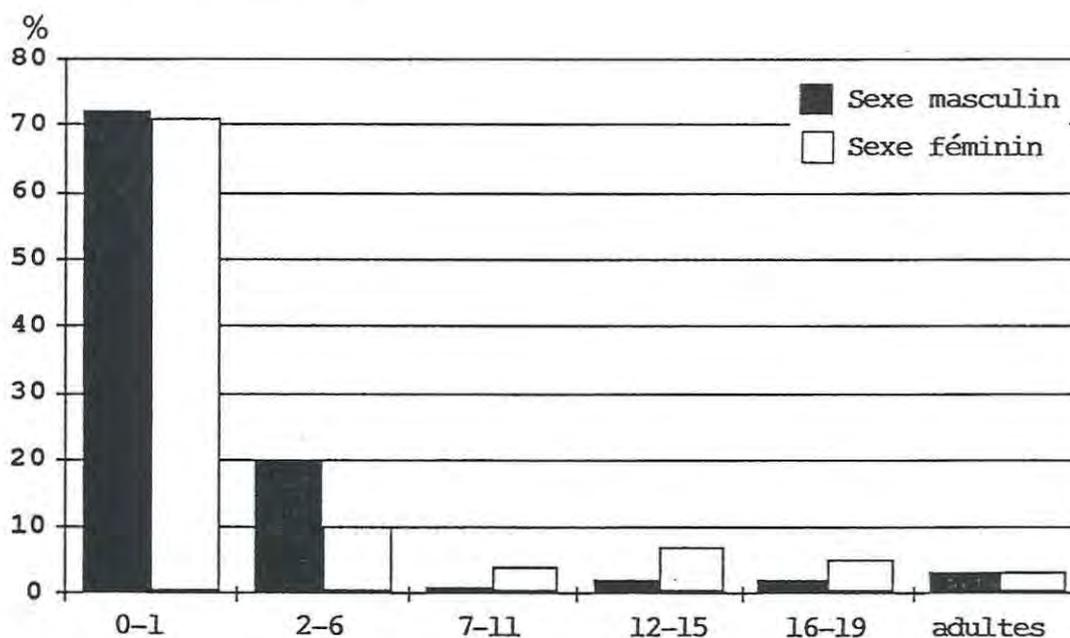
Nouveaux cas d'infirmité congénitale, selon l'âge et le sexe

Malformations régionales du squelette (171 - 177)

	Mineurs selon l'âge (années)						Total	
	0-1	2-6	7-11	12-15	16-19	Adultes	Abs.	%
<b>Chiffres absolus</b>								
Sexe masculin	196	56	4	6	6	7	275	55
Sexe féminin	163	23	8	16	11	8	229	45
<b>Total</b>	<b>359</b>	<b>79</b>	<b>12</b>	<b>22</b>	<b>17</b>	<b>15</b>	<b>504</b>	<b>100</b>
<b>Répartition (%)</b>								
Sexe masculin	72	20	1	2	2	3	100	///
Sexe féminin	71	10	4	7	5	3	100	///
<b>Total</b>	<b>71</b>	<b>16</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>100</b>	<b>///</b>

Graphique 4

Répartition selon l'âge, par sexe (%)



### Articulations, muscles et tendons (181 - 191)

- 181. Arthromyodysplasie congénitale (arthrogrypose)
- 182. Laxité articulaire congénitale
- 183. Luxation congénitale de la hanche et dysplasie congénitale de la hanche
- 184. Dystrophie musculaire progressive et autres dystrophies musculaires familiales
- 185. Myasthénie grave congénitale
- 186. Myotonie congénitale
- 187. Myotonie et dystrophie myotoniques congénitales
- 188. Torticolis congénital
- 189. Myosite ossifiante progressive congénitale
- 190. Aplasie ou très forte hypoplasie d'un ou de plusieurs muscles striés
- 191. Ténovaginite sténosante congénitale

#### Observations

Ces infirmités (396 cas enregistrés entre 1973 et 1982) représentent 9,6 % du total des infirmités congénitales.

Les cas de sexe féminin sont 4 fois plus nombreux que ceux de sexe masculin.

La presque totalité des cas est signalée entre la naissance et l'âge d'un an. A cet âge, il y a 5 fois plus de filles que de garçons qui présentent cette malformation. Aux autres âges, les cas signalés sont très peu nombreux.

Tableau 5

Canton de Genève

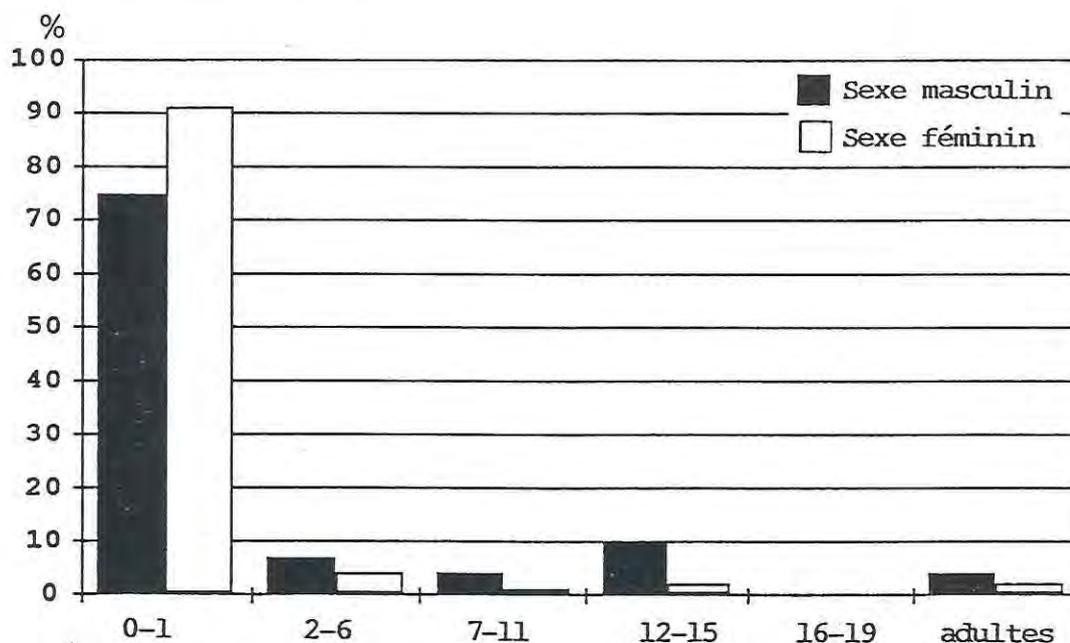
**Bénéficiaires des prestations fournies par l'Assurance-invalidité (AI) entre 1973 et 1982**  
Nouveaux cas d'infirmité congénitale, selon l'âge et le sexe

Articulations, muscles et tendons (181 - 191)

	Mineurs selon l'âge (années)					Adultes	Total	
	0-1	2-6	7-11	12-15	16-19		Abs.	%
<b>Chiffres absolus</b>								
Sexe masculin	58	5	3	8	—	3	77	19
Sexe féminin	291	13	2	6	—	7	319	81
<b>Total</b>	<b>349</b>	<b>18</b>	<b>5</b>	<b>14</b>	<b>—</b>	<b>10</b>	<b>396</b>	<b>100</b>
<b>Répartition (%)</b>								
Sexe masculin	75	7	4	10	—	4	100	///
Sexe féminin	91	4	1	2	—	2	100	///
<b>Total</b>	<b>88</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>—</b>	<b>3</b>	<b>100</b>	<b>///</b>

Graphique 5

Répartition selon l'âge, par sexe (%)



## Face, cou (201 - 216/231 - 232)

### Face

- 201. Cheilo-gnatho-uranoschisis (fissure labiale et maxillaire; division palatine)
- 202. Fissures faciales obliques ou transverses congénitales
- 203. Fistules du nez et des lèvres
- 204. Nez en bec, proboscis lateralis
- 205. Amelo-dentinogenesis imperfecta generalisata
- 206. Anodontie totale ou partielle grave, congénitale
- 207. Hyperodontie
- 208. Micrognathie inférieure grave congénitale
- 209. Mordex apertus gravis congenitus
- 210. Prognathie inférieure grave congénitale
- 211. Epulis mélanique congénitale
- 212. Atrésie postérieure des choanes
- 213. Glossoschizis
- 214. Macroglossie congénitale
- 215. Kystes congénitaux et tumeurs congénitales de la langue
- 216. Affections congénitales des glandes salivaires et de leurs canaux excréteurs (fistules, sténoses, kystes, tumeurs, ectasies)

### Cou

- 231. Goitre congénital
- 232. Kystes congénitaux du cou, fistules et fentes cervicales congénitales

### Observations

Ces infirmités (441 cas enregistrés entre 1973 et 1982) représentent 10,7 % du total des infirmités congénitales.

Les cas de sexe féminin sont légèrement plus nombreux que ceux de sexe masculin.

5 cas sur 10 sont signalés entre 7 et 11 ans chez les garçons et chez les filles. Aux autres âges, les garçons sont plus nombreux entre la naissance et la première année puis moins nombreux entre 12 et 15 ans.

Tableau 6

Canton de Genève

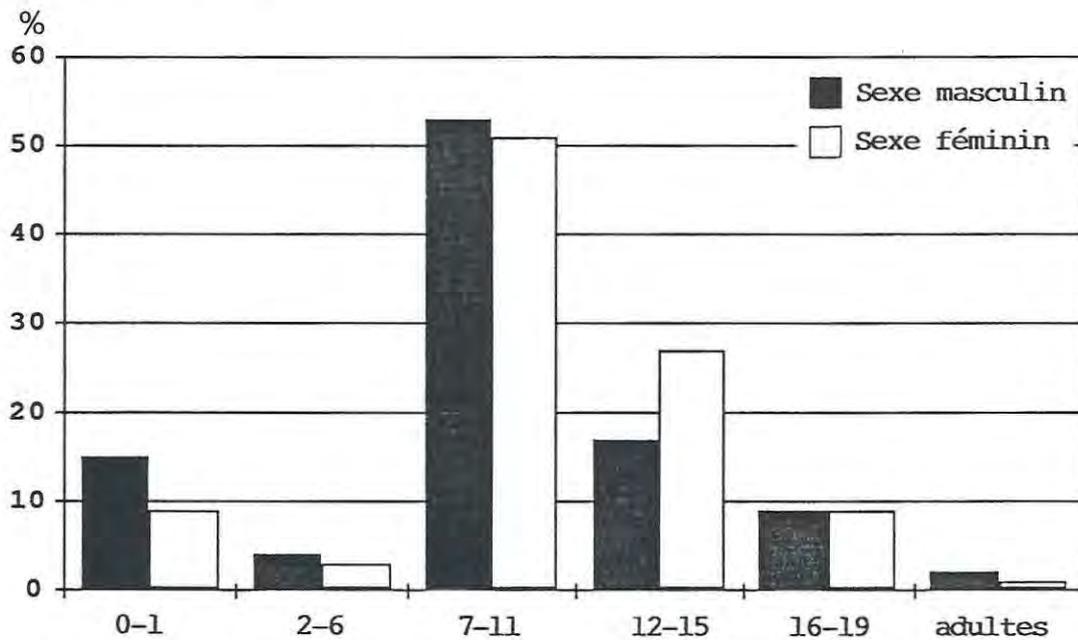
**Bénéficiaires des prestations fournies par l'Assurance-invalidité (AI) entre 1973 et 1982**  
Nouveaux cas d'infirmité congénitale, selon l'âge et le sexe

Face, cou (201 - 216/231 - 232)

	Mineurs selon l'âge (années)					Adultes	Total	
	0-1	2-6	7-11	12-15	16-19		Abs.	%
<b>Chiffres absolus</b>								
Sexe masculin	31	8	113	35	20	5	212	48
Sexe féminin	21	8	117	61	20	2	229	52
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>16</b>	<b>230</b>	<b>96</b>	<b>40</b>	<b>7</b>	<b>441</b>	<b>100</b>
<b>Répartition (%)</b>								
Sexe masculin	15	4	53	17	9	2	100	///
Sexe féminin	9	3	51	27	9	1	100	///
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>51</b>	<b>22</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>100</b>	<b>///</b>

Graphique 6

Répartition selon l'âge, par sexe (%)



## **Poumons et voies respiratoires (241 - 247/251)**

### *Poumons*

- 241. Bronchiectasies congénitales
- 242. Emphysème lobaire congénital
- 243. Agénésie des poumons
- 244. Kystes et tumeurs congénitaux des poumons
- 245. Séquestration pulmonaire
- 246. Pneumothorax congénital
- 247. Syndrome des membranes hyalines

### *Voies respiratoires*

- 251. Sténoses congénitales du larynx et de la trachée

### Observations

Ces infirmités (49 cas enregistrés entre 1973 et 1982) représentent 1,2 % du total des infirmités congénitales.

Les cas de sexe masculin sont 2 fois plus nombreux que ceux de sexe féminin. La quasi totalité des cas sont signalés entre la naissance et l'âge d'un an pour les garçons et pour les filles.

Tableau 7

Canton de Genève

**Bénéficiaires des prestations fournies par l'Assurance-invalidité (AI) entre 1973 et 1982**

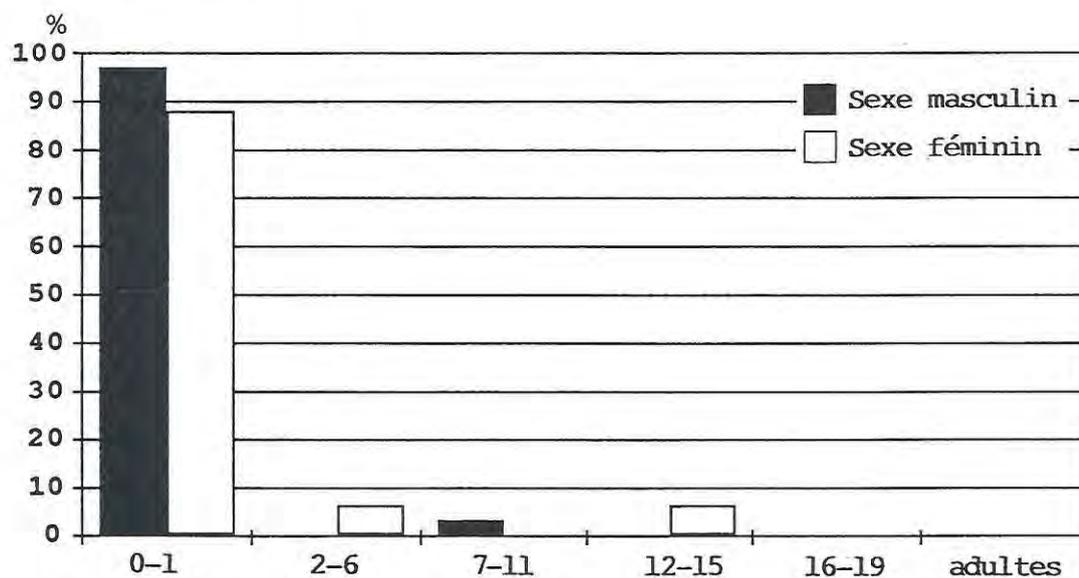
Nouveaux cas d'infirmité congénitale, selon l'âge et le sexe

Poumons et voies respiratoires (241 - 247/251)

	Mineurs selon l'âge (années)					Adultes	Total	
	0-1	2-6	7-11	12-15	16-19		Abs.	%
<b>Chiffres absolus</b>								
Sexe masculin	32	-	1	-	-	-	33	67
Sexe féminin	14	1	-	1	-	-	16	33
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>49</b>	<b>100</b>
<b>Répartition (%)</b>								
Sexe masculin	97	-	3	-	-	-	100	///
Sexe féminin	88	6	-	6	-	-	100	///
<b>Total</b>	<b>94</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>100</b>	<b>///</b>

Graphique 7

Répartition selon l'âge, par sexe (%)



## Oesophage, estomac et intestins (271 - 281)

- 271. Atrésie et sténoses congénitales de l'oesophage, fistules oesphago-trachéales
- 272. Mégaoesophage congénital
- 273. Sténose hypertrophique du pylore
- 274. Atrésie et sténoses congénitales de l'estomac, de l'intestin, du rectum et de l'anus
- 275. Kystes, tumeurs, duplicatures et diverticules congénitaux du tube digestif
- 276. Anomalies du situs intestinal
- 277. Iléus du nouveau-né
- 278. Mégacôlon congénital
- 279. Coeliakie congénitale (comme l'intolérance à la gliadine et à l'albumine du lait de vache)
- 280. Hernie hiatale congénitale de l'enfant
- 281. Eventration et hernie diaphragmatique congénitales

### Observations

Ces infirmités (179 cas enregistrés entre 1973 et 1982) représentent 4,4 % du total des infirmités congénitales.

Les cas de sexe masculin sont deux fois plus nombreux que ceux de sexe féminin.

Le plus grand nombre de cas est signalé entre la naissance et l'âge d'un an. A cet âge, les garçons sont plus nombreux que les filles à présenter ces infirmités. Après 6 ans, les cas sont rares.

Tableau 8

Canton de Genève

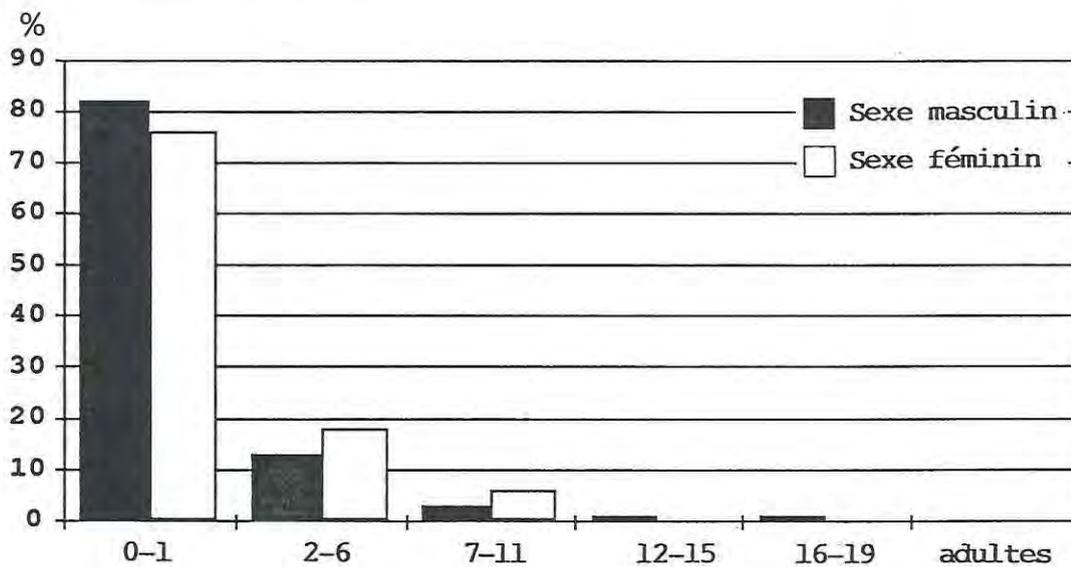
**Bénéficiaires des prestations fournies par l'Assurance-invalidité (AI) entre 1973 et 1982**  
Nouveaux cas d'infirmité congénitale, selon l'âge et le sexe

Oesophage, estomac et intestins (271 - 281)

	Mineurs selon l'âge (années)					Adultes	Total	
	0-1	2-6	7-11	12-15	16-19		Abs.	%
<b>Chiffres absolus</b>								
Sexe masculin	97	15	3	1	1	-	117	65
Sexe féminin	47	11	4	-	-	-	62	35
<b>Total</b>	<b>144</b>	<b>26</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>179</b>	<b>100</b>
<b>Répartition (%)</b>								
Sexe masculin	82	13	3	1	1	-	100	///
Sexe féminin	76	18	6	-	-	-	100	///
<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>100</b>	<b>///</b>

Graphique 8

Répartition selon l'âge, par sexe (%)



### **Coeur, vaisseaux et système lymphatique (311 - 313)**

- 311. Hémangiomes caverneux
- 312. Lymphangiomes
- 313. Malformations congénitales du coeur et des vaisseaux

#### Observations

Ces infirmités (260 cas enregistrés entre 1973 et 1982) représentent 6,3 % du total des infirmités congénitales.

Les assurés de sexe masculin sont un peu plus nombreux que ceux de sexe féminin.

Sur 10 cas, 7 sont signalés entre la naissance et l'âge d'un an. A cet âge, il y a presque autant de garçons que de filles à présenter ces infirmités, tandis qu'aux âges suivants les pourcentages observés, quoique faibles, indiquent des différences entre les sexes.

Tableau 9

Canton de Genève

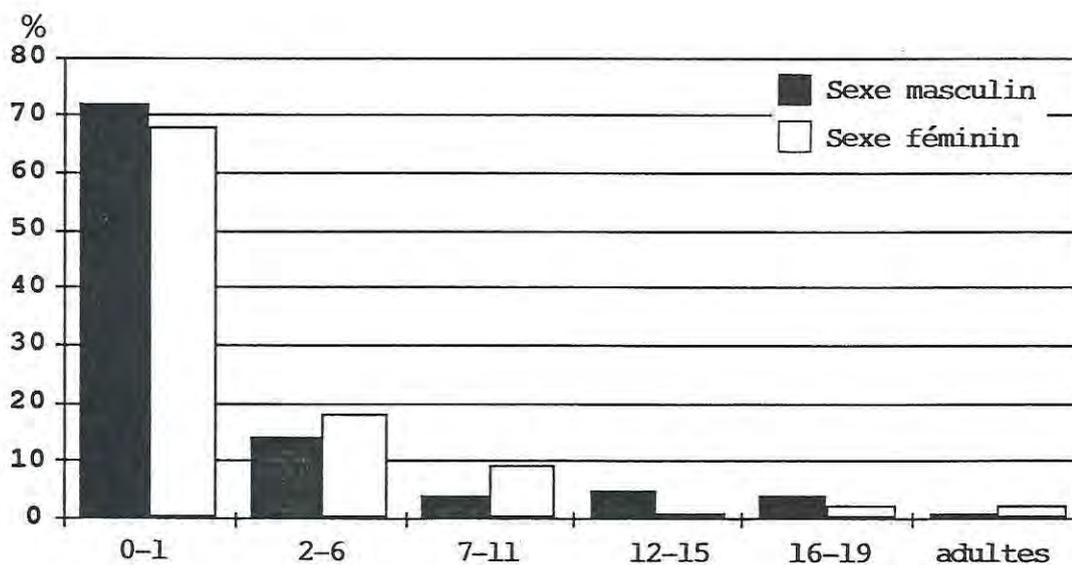
**Bénéficiaires des prestations fournies par l'Assurance-invalidité (AI) entre 1973 et 1982**  
Nouveaux cas d'infirmité congénitale, selon l'âge et le sexe

Coeur, vaisseaux et système lymphatique (311 - 313)

	Mineurs selon l'âge (années)					Adultes	Total	
	0-1	2-6	7-11	12-15	16-19		Abs.	%
<b>Chiffres absolus</b>								
Sexe masculin	97	18	5	7	6	1	134	52
Sexe féminin	87	23	11	1	2	2	126	48
<b>Total</b>	<b>184</b>	<b>41</b>	<b>16</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>260</b>	<b>100</b>
<b>Répartition (%)</b>								
Sexe masculin	72	14	4	5	4	1	100	///
Sexe féminin	68	18	9	1	2	2	100	///
<b>Total</b>	<b>71</b>	<b>16</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>100</b>	<b>///</b>

Graphique 9

Répartition selon l'âge, par sexe (%)



### **Sang, rate et système réticulo-endothélial (321 - 331)**

- 321. Anémies, leucopénies et thrombocytopénies du nouveau-né
- 322. Anémies, leucopénies et thrombocytopénies congénitales hypoplastiques ou aplastiques
- 323. Anémies hémolytiques congénitales (altérations des érythrocytes, des enzymes ou de l'hémoglobine)
- 324. Coagulopathies et thrombocytopathie congénitales (hémophilies et autres défauts des facteurs de coagulation)
- 325. Anémie hémolytique du nouveau-né
- 326. Syndromes de carence congénitale d'anticorps
- 327. Hyperbilirubinémie grave du nouveau-né (si une exsanguino-transfusion a été nécessaire)
- 328. Méthémoglobinémie enzymopénique congénitale
- 329. Leucémie du nouveau-né
- 330. Histiocytoses (granulome éosinophilique, maladies de Hand-Schüller-Christian et Letterer-Siwe)
- 331. Polyglobulie congénitale lorsqu'une soustraction thérapeutique de sang (saignée) avec remplacement par du plasma a été nécessaire

#### Observations

Ces infirmités (114 cas enregistrés entre 1973 et 1982) représentent 2,8 % du total des infirmités congénitales.

Il y a presque autant de garçons que de filles à présenter ces infirmités. La presque totalité des cas est signalée entre la naissance et l'âge d'un an.

Tableau 10

Canton de Genève

**Bénéficiaires des prestations fournies par l'Assurance-invalidité (AI) entre 1973 et 1982**

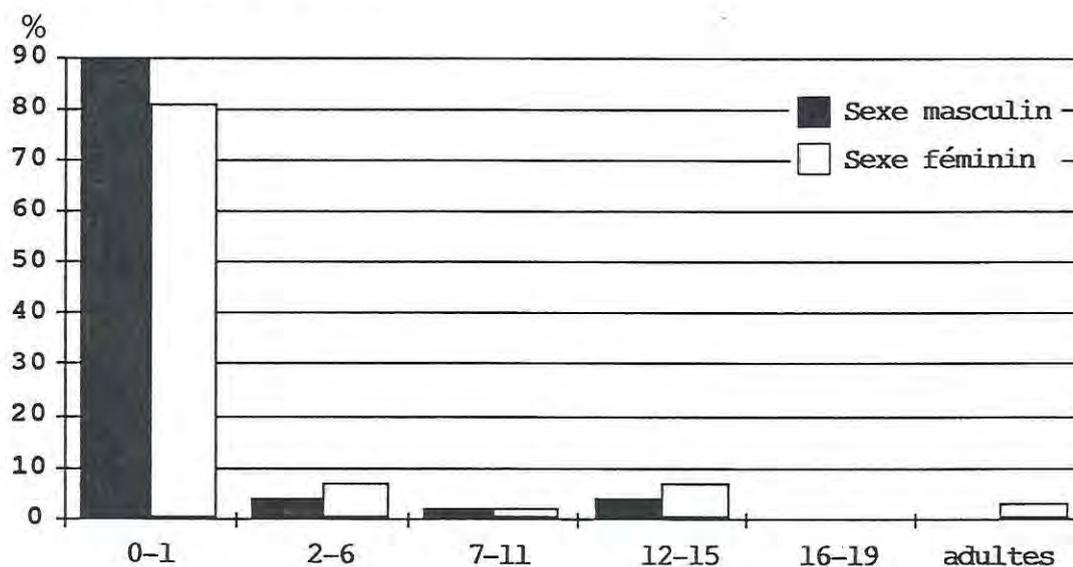
Nouveaux cas d'infirmité congénitale, selon l'âge et le sexe

Sang, rate et système réticulo-endothélial (321 - 331)

	Mineurs selon l'âge (années)					Adultes	Total	
	0-1	2-6	7-11	12-15	16-19		Abs.	%
<b>Chiffres absolus</b>								
Sexe masculin	51	2	1	2	-	-	56	49
Sexe féminin	47	4	1	4	-	2	58	51
<b>Total</b>	<b>98</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>114</b>	<b>100</b>
<b>Répartition (%)</b>								
Sexe masculin	90	4	2	4	-	-	100	///
Sexe féminin	81	7	2	7	-	3	100	///
<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>100</b>	<b>///</b>

Graphique 10

Répartition selon l'âge, par sexe (%)



## Système uro-génital (341 - 360)

- 341. Dystopie du rein
- 342. Malformations, dédoublement et altérations congénitales des reins, y compris l'hypoplasie et l'agénésie
- 343. Tumeurs et kystes congénitaux des reins
- 344. Hydronéphrose congénitale
- 345. Malformations des uretères (sténoses, atrésies, urétérocèles, dystopie)
- 346. Béance congénitale des orifices urétéraux
- 347. Sténose du col de la vessie (Marion) et autres malformations du col vésical
- 348. Malformations de la vessie (diverticules de la vessie, vessie géante, etc.)
- 349. Tumeurs congénitales de la vessie
- 350. Exstrophie de la vessie
- 351. Atrésie et sténoses congénitales de l'urètre, diverticules de l'urète
- 352. Hypospadias et épispadias
- 353. Fistules vésico-ombilicales congénitales
- 354. Fistules recto-uro-génitales
- 355. Cryptorchidie (unilatérale et bilatérale)
- 356. Hydrocèle testiculaire et kyste du cordon
- 357. Atrésie du vagin
- 358. Hydrométrocolpos et hémato-colpos
- 359. Hermaphrodisme vrai et pseudo-hermaphrodisme
- 360. Palmure du pénis

### Observations

Ces infirmités (620 cas enregistrés entre 1973 et 1982) représentent 15,1 % du total des infirmités congénitales.

Sur 10 cas, 9 sont de sexe masculin.

Chez les garçons, les cas signalés se répartissent entre la naissance et l'âge de 11 ans, où ils sont les plus nombreux, pour diminuer ensuite dans les âges suivants.

Chez les filles, c'est entre 2 et 6 ans que les cas signalés sont les plus fréquents.

A tous les âges, le nombre de garçons présentant ces infirmités est très supérieur à celui des filles.

Tableau 11

Canton de Genève

**Bénéficiaires des prestations fournies par l'Assurance-invalidité (AI) entre 1973 et 1982**

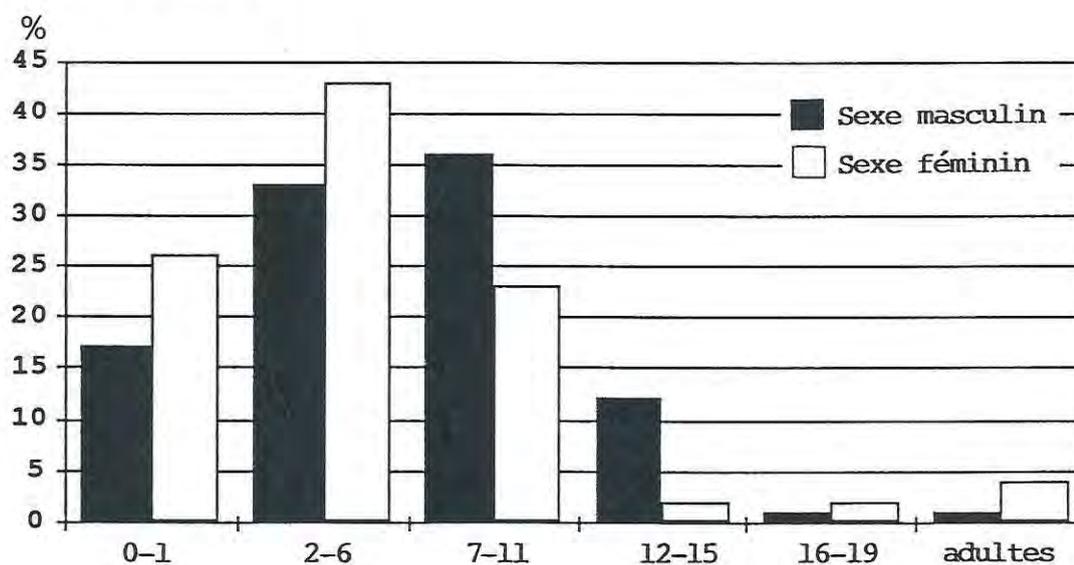
Nouveaux cas d'infirmité congénitale, selon l'âge et le sexe

Système uro-génital (341 - 360)

	Mineurs selon l'âge (années)					Adultes	Total	
	0-1	2-6	7-11	12-15	16-19		Abs.	%
<b>Chiffres absolus</b>								
Sexe masculin	102	186	209	67	4	1	569	92
Sexe féminin	13	22	12	1	1	2	51	8
<b>Total</b>	<b>115</b>	<b>208</b>	<b>221</b>	<b>68</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>620</b>	<b>100</b>
<b>Répartition (%)</b>								
Sexe masculin	17	33	36	12	1	1	100	///
Sexe féminin	26	43	23	2	2	4	100	///
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>33</b>	<b>37</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>100</b>	<b>///</b>

Graphique 11

Répartition selon l'âge, par sexe (%)



## **Système nerveux central et périphérique (381 - 394/396 - 397)**

### *Système nerveux central*

- 381. Malformations du système nerveux central et de ses enveloppes (encéphalocèle, kyste arachnoïdien, myélocèle et hydromyélie, méningocèle, myéломéningocèle, mégalencéphalie, diplomyélie, diastématomyélie)
- 382. Sclérose cérébrale diffuse, familiale
- 383. Hérédo-dégénérescences spino-cérébelleuses (p. ex. ataxie de Friedreich)
- 384. Médulloblastome, épendymome et gliome, papillome des plexus choroïdes
- 385. Cranio-pharyngiome
- 386. Hydrocéphalie congénitale
- 387. Epilepsie endogène centrencéphalique, y compris le tic de salaam (épilepsie maligne du nourrisson) et l'épilepsie-myoclonie
- 388. Epilepsie symptomatique due à des affections congénitales du cerveau et des os du crâne
- 389. Epilepsie symptomatique due à des traumatismes du cerveau lors de l'accouchement
- 390. Paralysies, athétoses et dyskinésies cérébrales congénitales et périnatales
- 391. Analgésie congénitale
- 392. Dysautonomie familiale
- 393. Atrophies musculaires d'origine spinale ou neurale (Werdnig-Hoffmann, Kugelberg-Welander)
- 394. Adynamie épisodique héréditaire

### *Système nerveux périphérique*

- 396. Sympathogoniome, neuroblastome
- 397. Paralysies congénitales

### Observations

Ces infirmités (229 cas enregistrés entre 1973 et 1982) représentent 5,6 % du total des infirmités congénitales.

C'est entre la naissance et l'âge de 11 ans, pour les garçons et pour les filles, que les cas signalés sont les plus nombreux. Ils diminuent ensuite dans les âges suivants.

Jusqu'à l'âge de 11 ans, il y a davantage de garçons que de filles à présenter ces infirmités. A l'adolescence et à l'âge adulte, c'est l'inverse que l'on observe.

Tableau 12

Canton de Genève

**Bénéficiaires des prestations fournies par l'Assurance-invalidité (AI) entre 1973 et 1982**

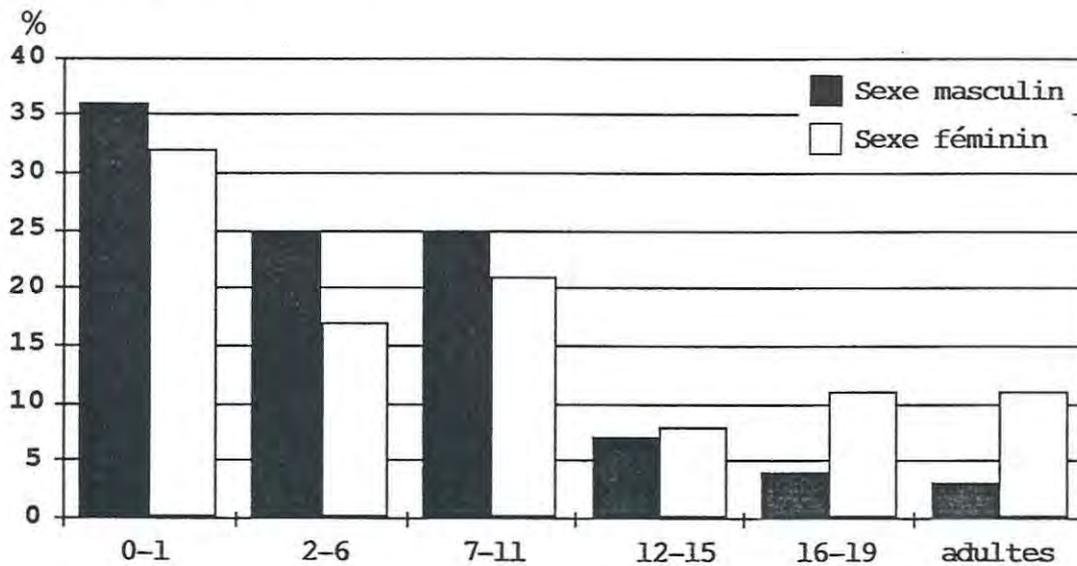
Nouveaux cas d'infirmité congénitale, selon l'âge et le sexe

Système nerveux central et périphérique (381 - 394/396 - 397)

	Mineurs selon l'âge (années)						Total	
	0-1	2-6	7-11	12-15	16-19	Adultes	Abs.	%
<b>Chiffres absolus</b>								
Sexe masculin	45	32	32	9	5	4	127	55,5
Sexe féminin	34	17	21	8	11	11	102	44,5
<b>Total</b>	<b>79</b>	<b>49</b>	<b>53</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>229</b>	<b>100,0</b>
<b>Répartition (%)</b>								
Sexe masculin	36	25	25	7	4	3	100	///
Sexe féminin	32	17	21	8	11	11	100	///
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>21</b>	<b>23</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>100</b>	<b>///</b>

Graphique 12

Répartition selon l'âge, par sexe (%)



## Maladies mentales graves et retards du développement (401 - 404/501 - 502)

- 401. Autisme infantile de Kanner
- 402. Infantilisme primaire essentiel
- 403. Oligophrénie congénitale (seulement pour le traitement du comportement éréthique ou apathique)
- 404. Troubles cérébraux héréditaires, ou acquis avant ou pendant l'accouchement, qui ont pour conséquences prépondérantes des symptômes psychiques ou intellectuels, s'ils se sont manifestés avant la fin de la huitième année (syndrome psycho-organique, psychosyndrome dû à une lésion localisée du cerveau). (L'oligophrénie congénitale est classée sous chiffre 403)
- 501. Mongolisme
- 502. Oligophrénie (idiotie, imbécillité, débilité, voir aussi chiffre 403)

### Observations

Ces infirmités (244 cas enregistrés entre 1973 et 1982) représentent 5,9 % du total des cas d'infirmité congénitale.

Sur 10 cas, 6 sont de sexe masculin.

Chez les garçons, les cas signalés sont les plus fréquents entre 2 et 11 ans, pour diminuer ensuite dans les âges suivants.

Chez les filles, c'est entre la naissance et l'âge de 11 ans que les cas signalés sont les plus nombreux; un peu plus fréquents entre 2-6 ans pour diminuer ensuite aux âges suivants.

Tableau 13

Canton de Genève

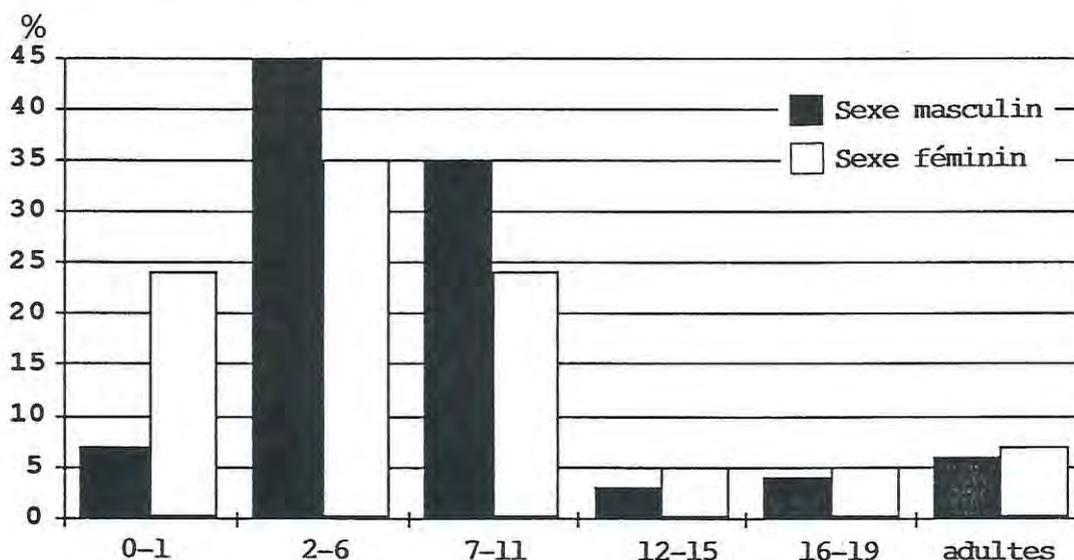
**Bénéficiaires des prestations fournies par l'Assurance-invalidité (AI) entre 1973 et 1982**  
Nouveaux cas d'infirmité congénitale, selon l'âge et le sexe

Maladies mentales graves et retards du développement (401 - 404/501 - 502)

	Mineurs selon l'âge (années)					Adultes	Total	
	0-1	2-6	7-11	12-15	16-19		Abs.	%
<b>Chiffres absolus</b>								
Sexe masculin	10	64	49	4	6	9	142	58
Sexe féminin	24	36	24	5	5	8	102	42
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>100</b>	<b>73</b>	<b>9</b>	<b>11</b>	<b>17</b>	<b>244</b>	<b>100</b>
<b>Répartition (%)</b>								
Sexe masculin	7	45	35	3	4	6	100	///
Sexe féminin	24	35	24	5	5	7	100	///
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>41</b>	<b>30</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>100</b>	<b>///</b>

Graphique 13

Répartition selon l'âge, par sexe (%)



## Oeil (411 - 427)

- 411. Malformations des paupières (blépharochalasis, entropion, colobome, ankyloblépharon)
- 412. Ptose, inclus phénomène de Marcus-Gunn
- 413. Malformations des voies lacrymales
- 414. Paralysies congénitales d'un ou de plusieurs muscles extrinsèques de l'oeil
- 415. Buphtalmie, glaucome congénital
- 416. Opacités et staphylomes congénitaux de la cornée
- 417. Anomalies congénitales de la pupille
- 418. Anomalies congénitales de l'iris et colobome de l'uvée, avec amblyopie
- 419. Opacités congénitales du cristallin ou du corps vitré
- 420. Fibroplasie rétrolentale et pseudogliome congénital
- 421. Rétinoblastome
- 422. Dégénérescences tapétorétiniennes congénitales (rétinite pigmentaire, atrophie gyrata de la choroïde et de la rétine, choroidémie, amaurose tapétorétinienne)
- 423. Anomalies du nerf optique avec amblyopie
- 424. Tumeurs congénitales de l'orbite
- 425. Anomalies congénitales très prononcées de la réfraction
- 426. Amblyopie congénitale (de 0,2 et moins, après correction du vice de réfraction)
- 427. Strabisme concomitant

### Observations

Ces infirmités (232 cas enregistrés entre 1973 et 1982) représentent 5,6 % du total des infirmités congénitales.

Les cas de sexe féminin sont un peu plus nombreux que ceux de sexe masculin.

C'est entre 2 et 6 ans que les cas signalés sont les plus fréquents pour les garçons et pour les filles. Ils le sont moins entre la naissance et l'âge d'un an et entre 7 et 11 ans.

A partir de 12 ans, ils se réduisent à quelques unités.

Tableau 14

Canton de Genève

**Bénéficiaires des prestations fournies par l'Assurance-invalidité (AI) entre 1973 et 1982**

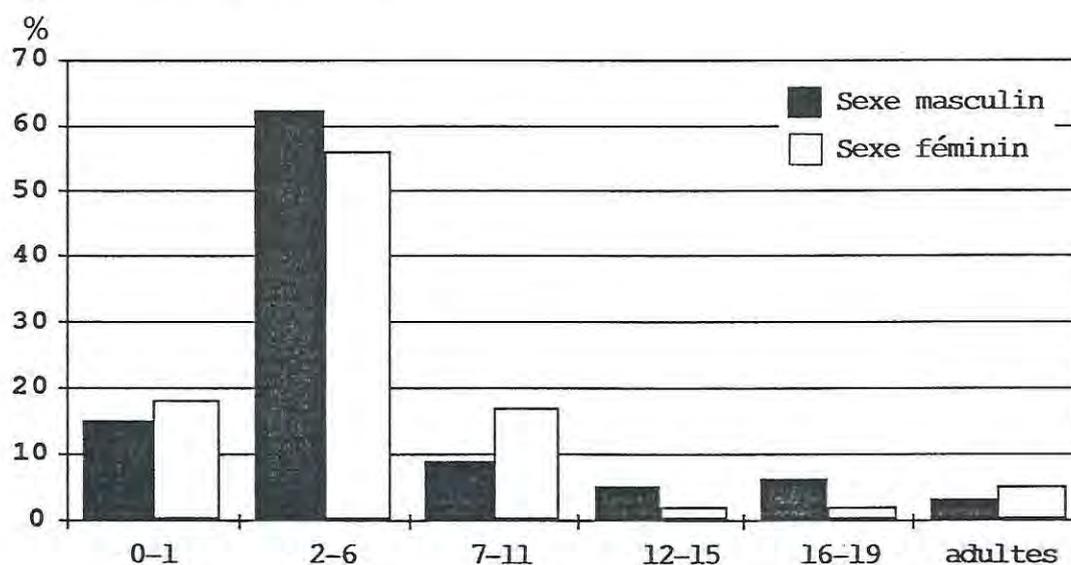
Nouveaux cas d'infirmité congénitale, selon l'âge et le sexe

Oeil (411 - 427)

	Mineurs selon l'âge (années)					Adultes	Total	
	0-1	2-6	7-11	12-15	16-19		Abs.	%
<b>Chiffres absolus</b>								
Sexe masculin	16	67	10	5	7	3	108	47
Sexe féminin	22	70	21	2	3	6	124	53
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>137</b>	<b>31</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>232</b>	<b>100</b>
<b>Répartition (%)</b>								
Sexe masculin	15	62	9	5	6	3	100	///
Sexe féminin	18	56	17	2	2	5	100	///
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>59</b>	<b>13</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>100</b>	<b>///</b>

Graphique 14

Répartition selon l'âge, par sexe (%)



### Oreille (441 - 446)

- 441. Atrésie congénitale de l'oreille
- 442. Malformations du pavillon de l'oreille, à l'exclusion de la correction plastique des anomalies de position
- 443. Persistance de fentes dans la région auriculaire et fistules de l'oreille moyenne, défauts congénitaux du tympan
- 444. Otite moyenne chronique accompagnant une gueule de loup
- 445. Surdit -mutit 
- 446. Surdit  tr s prononc e

### Observations

Ces infirmit s (51 cas enregistr s entre 1973 et 1982) repr sentent 1,2 % du total des infirmit s cong nitaales.

Les cas de sexe f minin sont un peu plus nombreux que ceux de sexe masculin.

C'est entre la naissance et l' ge de 11 ans que les cas de sexe f minin apparaissent les plus nombreux tandis que pour ceux de sexe masculin c'est entre 2 et 15 ans.

Tableau 15

Canton de Genève

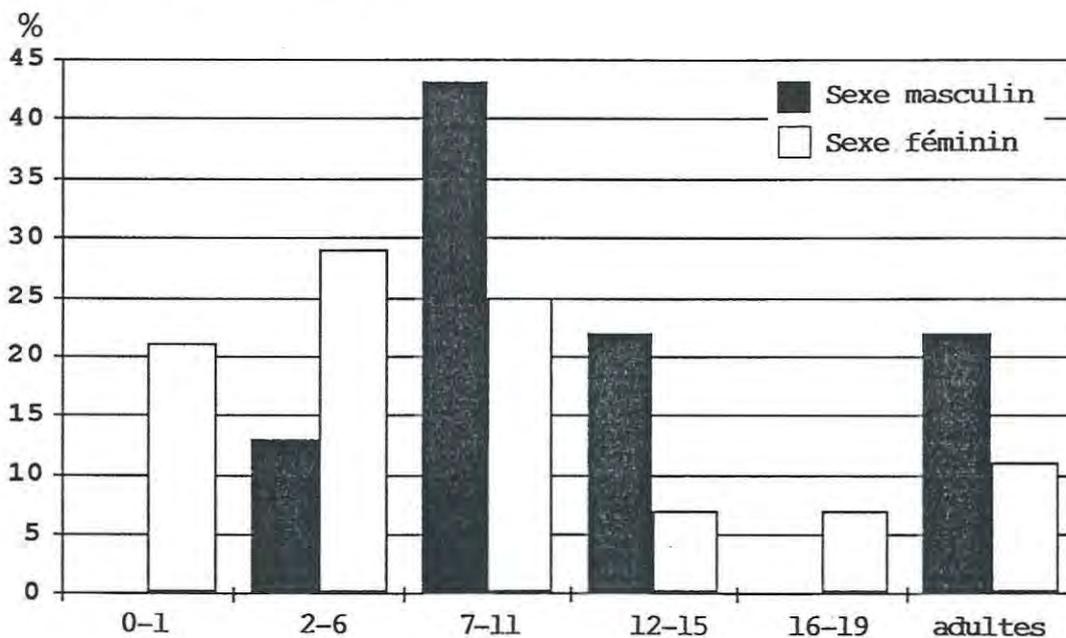
**Bénéficiaires des prestations fournies par l'Assurance-invalidité (AI) entre 1973 et 1982**  
Nouveaux cas d'infirmité congénitale, selon l'âge et le sexe

Oreille (441 - 446)

	Mineurs selon l'âge (années)						Total	
	0-1	2-6	7-11	12-15	16-19	Adultes	Abs.	%
<b>Chiffres absolus</b>								
Sexe masculin	-	3	10	5	-	5	23	45
Sexe féminin	6	8	7	2	2	3	28	55
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>17</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>51</b>	<b>100</b>
<b>Répartition (%)</b>								
Sexe masculin	-	13	43	22	-	22	100	///
Sexe féminin	21	29	25	7	7	11	100	///
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>21</b>	<b>33</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>16</b>	<b>100</b>	<b>///</b>

Graphique 15

Répartition selon l'âge, par sexe (%)



## Métabolisme et glandes endocrines (451 - 466)

451. Troubles congénitaux du métabolisme des hydrates de carbone (glycogénoses, galactosémie intolérance héréditaire au fructose, hypoglycémie de Mc Quarrie, malabsorption du lactose, malabsorption du saccharose et diabète sucré, si celui-ci est constaté dans les quatre premières semaines de la vie ou s'il est incontestablement congénital)
452. Troubles congénitaux du métabolisme des acides aminés et des protéines (phénylcétonurie, cystinose, cystinurie, oxalose, diabète glucoaminophosphaté [syndrome de Toni-Debré-Franconi], syndrome oculo-cérébro-rénal [syndrome de Lowe])
453. Troubles congénitaux du métabolisme des graisses (idiotie amaurotique, maladie de Niemann-Pick, maladie de Gaucher, hypercholestérolémie héréditaire, hyperlipémie héréditaire, leucodystrophies)
454. Troubles congénitaux du métabolisme des mucopolysaccharides (maladie de Pfaundler-Hurler, maladie de Morquio)
455. Troubles congénitaux du métabolisme des purines et pyrimidines (xanthinurie)
456. Troubles congénitaux du métabolisme des métaux (maladie de Wilson, hémochromatose)
457. Troubles congénitaux du métabolisme de la myoglobine, de l'hémoglobine et de la bilirubine (porphyrie, myoglobinurie)
458. Troubles congénitaux de la fonction du foie (ictères héréditaires non hémolytiques)
459. Troubles congénitaux de la fonction du pancréas (mucoviscidose, insuffisance primaire du pancréas)
460. Troubles congénitaux de la fonction des reins (diabète insipide néphrogène, acidose rénale tubulaire, hypokaliémie rénale, hypercalciurie primaire)
461. Troubles congénitaux du métabolisme des os (hypophosphatasie, dysplasie diaphysaire progressive du Camurati-Engelmann, ostéodystrophie de Jaffé-Lichtenstein, rachitisme résistant au traitement par la vitamine D, etc.)
462. Troubles congénitaux de la fonction hypothalamohypophysaire (nanisme hypophysaire, diabète insipide, puberté précoce idiopathique, syndrome de Prader-Willi)
463. Troubles congénitaux de la fonction de la glande thyroïde (athyroïdie, hypothyroïdie, crétinisme)
464. Troubles congénitaux de la fonction des glandes parathyroïdes (hypoparathyroïdisme, pseudohypoparathyroïdisme)
465. Troubles congénitaux de la fonction des glandes surrénales (syndrome adrénogénital, insuffisance surrénale, neuroblastome, phéochromocytome)
466. Troubles de la fonction des gonades (syndrome de Turner, malformations congénitales des ovaires, anorchie congénitale, syndrome de Klinefelter)

### Observations

Ces infirmités (42 cas enregistrés entre 1973 et 1982) représentent 1,0 % du total des infirmités congénitales.

Les cas de sexe féminin sont un peu plus nombreux que ceux de sexe masculin.

Chez les filles, c'est principalement entre la naissance et l'âge d'un an que les cas sont les plus fréquents.

Chez les garçons, ils se répartissent dans tous les autres groupes d'âges jusqu'à 15 ans.

Tableau 16

Canton de Genève

**Bénéficiaires des prestations fournies par l'Assurance-invalidité (AI) entre 1973 et 1982**

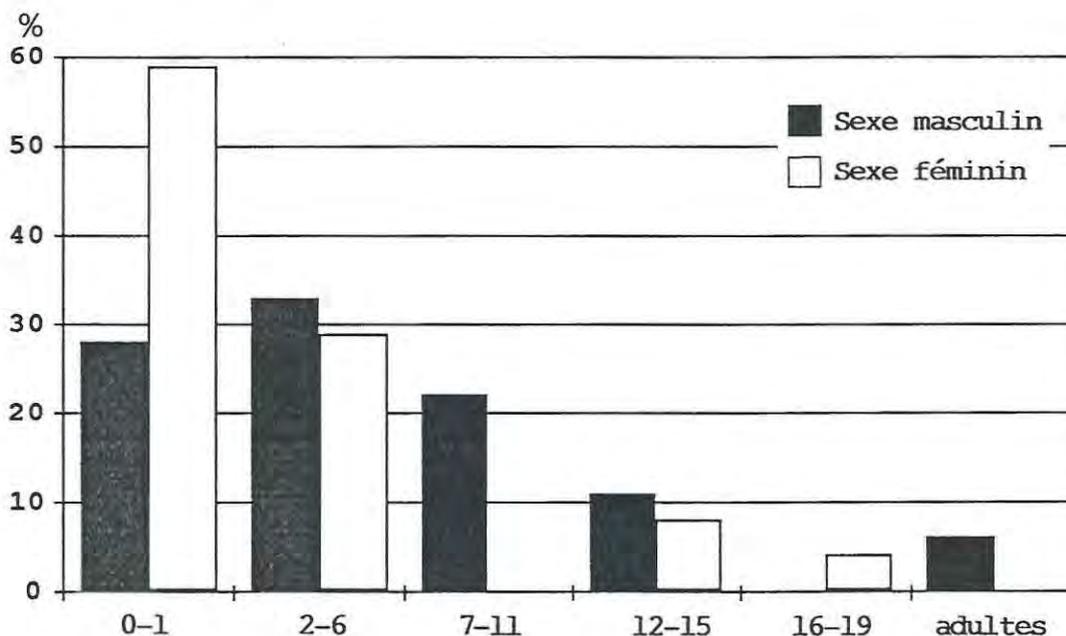
Nouveaux cas d'infirmité congénitale, selon l'âge et le sexe

Métabolisme et glandes endocrines (451 - 466)

	Mineurs selon l'âge (années)					Adultes	Total	
	0-1	2-6	7-11	12-15	16-19		Abs.	%
<b>Chiffres absolus</b>								
Sexe masculin	5	6	4	2	-	1	18	43
Sexe féminin	14	7	-	2	1	-	24	57
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>42</b>	<b>100</b>
<b>Répartition (%)</b>								
Sexe masculin	28	33	22	11	-	6	100	///
Sexe féminin	59	29	-	8	4	-	100	///
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>31</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>100</b>	<b>///</b>

Graphique 16

Répartition selon l'âge, par sexe (%)



### Autres infirmités (491 - 496)

- 491. Tumeurs malignes du nouveau-né
- 492. Monstres doubles (p. ex. frères siamois, épignathe)
- 493. Embryopathie et foetopathies, maladies infectieuses congénitales comme par exemple la luè congenitale, la toxoplasmose, la tuberculose, la listériose
- 494. Prématurés ayant à la naissance un poids inférieur à 2000 grammes jusqu'à la reprise d'un poids de 3200 grammes, y compris le traitement de la hernie ombilicale chez ces prématurés
- 495. Troubles de la maturation intra-utérine (p. ex. insuffisance placentaire, croissance insuffisante en cas de grossesse arrivée à terme) si le poids à la naissance est inférieur à 2000 grammes
- 496. Lésions périnatales graves

### Observations

Ces infirmités (677 cas enregistrés entre 1973 et 1982) représentent 16,4 % du total des infirmités congénitales.

Les cas de sexe masculin sont un peu plus nombreux que ceux de sexe féminin.

La presque totalité des cas est signalée entre la naissance et l'âge d'un an.

Tableau 17

Canton de Genève

**Bénéficiaires des prestations fournies par l'Assurance-invalidité (AI) entre 1973 et 1982**

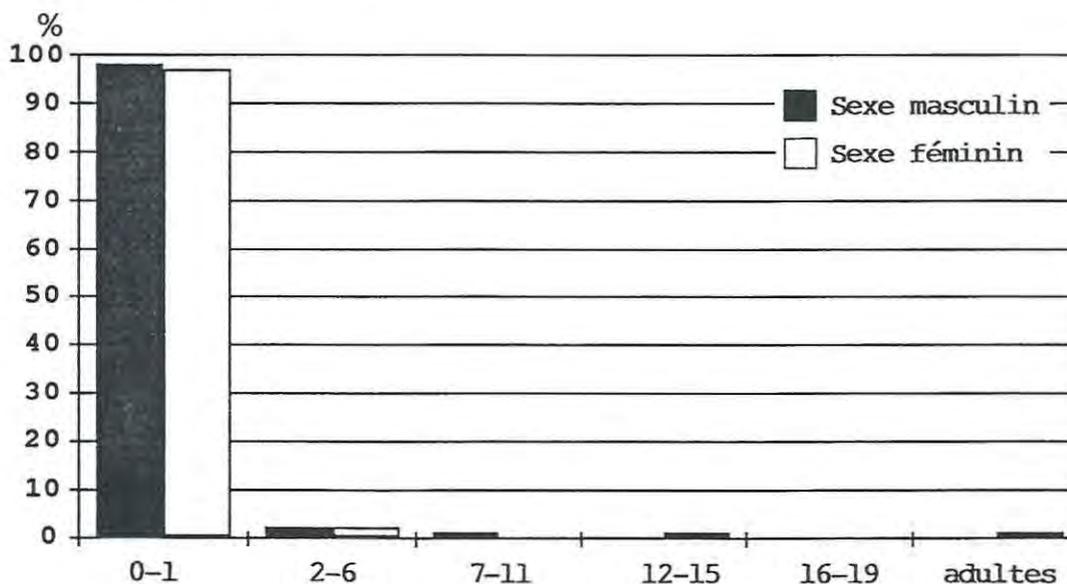
Nouveaux cas d'infirmité congénitale, selon l'âge et le sexe

Autres infirmités (491 - 496)

	Mineurs selon l'âge (années)					Adultes	Total	
	0-1	2-6	7-11	12-15	16-19		Abs.	%
<b>Chiffres absolus</b>								
Sexe masculin	341	6	2	-	-	1	350	52
Sexe féminin	318	6	-	1	-	2	327	48
<b>Total</b>	<b>659</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>677</b>	<b>100</b>
<b>Répartition (%)</b>								
Sexe masculin	98	2	1	-	-	-	100	///
Sexe féminin	97	2	-	1	-	1	100	///
<b>Total</b>	<b>97</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>100</b>	<b>///</b>

Graphique 17

Répartition selon l'âge, par sexe (%)



## 4. Taux d'incidence

### 4.1 Taux d'incidence selon l'âge et le sexe<sup>1</sup>

Avec le calcul des taux d'incidence, nous abordons le premier stade de l'enquête épidémiologique dont le trait essentiel est la recherche d'apparition d'une atteinte à la santé dans une population ou des groupes de population. Les taux annuels sont indiqués en annexes. Leur forte variation nous a fait préférer indiquer ici un taux moyen calculé pour 1 000 habitants de la population résidente moyenne pour les dix années d'observation. Qu'il s'agisse de garçons ou de filles, ces taux varient avec l'âge : entre la naissance et l'âge d'un an révolu, ils sont très élevés (2,5 % à 3,0 %), entre 2 et 11 ans leur valeur a baissé d'au moins 8 fois, entre 12 et 19 ans, elle ne représente plus que la moitié des taux précédents.

Avec l'âge, les taux masculins et féminins tendent à évoluer de la même façon. Ils sont très élevés et diffèrent peu à la naissance. A l'âge d'un an, le taux féminin est plus élevé que le taux masculin, mais moins élevé dans les âges suivants.

Tableau 18

Canton de Genève

#### Bénéficiaires des prestations fournies par l'Assurance-invalidité (AI) de 1973 à 1982

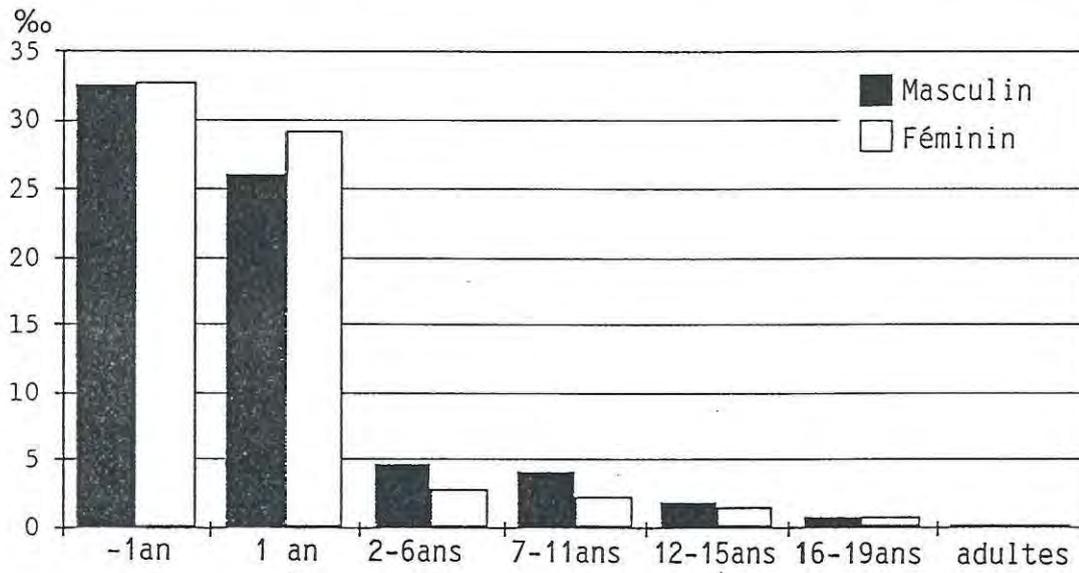
Taux d'incidence<sup>1</sup> des infirmités congénitales, selon l'âge et le sexe

	Mineurs selon l'âge (années)						Adultes	Total
	0	1	2-6	7-11	12-15	16-19		
Sexe masculin	32,6	25,9	4,6	4,2	1,8	0,7	0,04	1,44
Sexe féminin	32,7	29,1	2,7	2,3	1,4	0,6	0,05	1,17

1. Nombre de nouveaux cas pour mille personnes (moyenne annuelle).

1. Nombre de nouveaux cas pour mille personnes de chaque catégorie de sexe et d'âge (moyenne annuelle).

Taux d'incidence annuel moyen pour 1 000 habitants par âge et par sexe



## 4.2 Taux d'incidence chez les enfants de 0 à 1 ans révolu<sup>1</sup>

Les constatations faites au paragraphe précédent nous ont amené à examiner principalement les taux d'incidence de la naissance à l'âge d'un an révolu par genre d'infirmité.

Rappelons que ces cas représentent plus de la moitié du total des infirmités congénitales enregistrées durant la période de référence.

Sur les 25 genres d'infirmité congénitale, cinq présentent des taux d'incidence élevés, ce sont :

- les "autres infirmités" (491-496), qui comprennent principalement les prématurés et les troubles de la maturation intra-utérine, avec un taux global de 17,54 ‰; un taux masculin de 17,71 ‰ et un taux féminin de 17,36 ‰;
- les infirmités des extrémités du squelette (171-177) avec un taux global de 9,56 ‰; un taux masculin de 10,18 ‰ et un taux féminin de 8,90 ‰;
- les infirmités des articulations, les muscles et tendons (181-191) avec un taux global de 9,29 ‰; un taux masculin de 3,01 ‰ et un taux féminin de 15,88 ‰;
- Les infirmités du coeur, vaisseaux et système lymphatique (311-212) avec un taux global de 4,90 ‰; un taux masculin de 5,04 ‰ et un taux féminin de 4,75 ‰;
- les infirmités de l'oesophage, estomac et intestins (271-281) avec un taux global de 3,83 ‰; un taux masculin de 5,04 ‰ et un taux féminin de 2,57 ‰.

Dans les genres d'infirmité que nous venons de citer, les écarts entre les taux masculins et les taux féminins sont relativement faibles et statistiquement peu significatifs, sauf pour les infirmités des articulations, muscles et tendons (181-191) où le taux féminin<sup>2</sup> est cinq fois plus élevé que le taux masculin. Ce sont là des indications dont la valeur informative devrait pouvoir servir de point de départ à d'autres démarches tendant à la recherche des causes de la fréquence accrue d'apparition de certains genres d'infirmités et des disparités observées entre les sexes.

---

1. Nombre de nouveaux cas pour mille naissances (moyenne annuelle).

2. Test de l'écart réduit : 4,11 Prob. sup. à 0.001.

Tableau 19

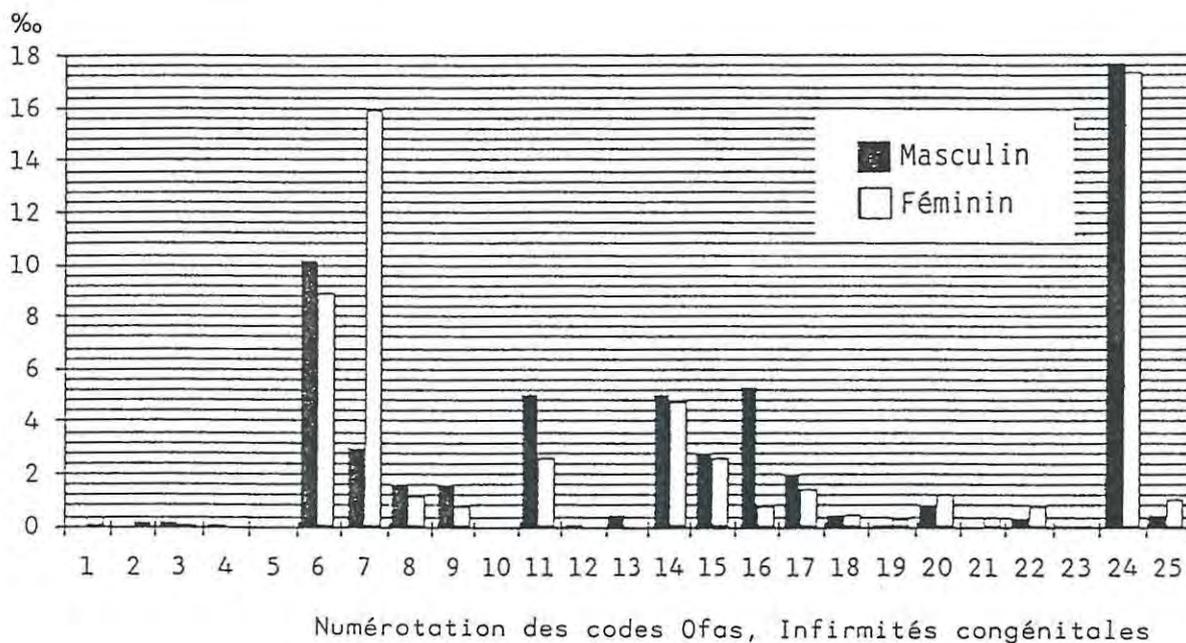
Canton de Genève

**Bénéficiaires des prestations fournies par l'Assurance-invalidité (AI) entre 1973 et 1982**  
 Taux d'incidence<sup>1</sup> des infirmités congénitales chez les enfants de 0 à 1 ans révolu, selon le genre d'infirmité

	Code	Masculin	Féminin	Total
Peau	101-113	0,00	0,38	0,19
Affections systémiques du squelette	121-127	0,00	0,16	0,08
Tête	141-143	0,21	0,11	0,05
Colonne vertébrale	151-152	0,10	0,00	0,00
Côtes, thorax et omoplates	161-166	–	–	–
Extrémités	171-177	10,18	8,9	9,56
Articulations, muscles et tendons	181-191	3,01	15,88	9,29
Face et cou	201-232	1,61	1,15	1,38
Poumons et voies respiratoires	241-251	1,66	0,76	1,22
Médiastin	261-261	–	–	–
Oesophage, estomac, intestins	271-281	5,04	2,57	3,83
Foie et voies biliaires	291-295	0,05	0,00	0,03
Paroi abdominale	301-302	0,42	0,00	0,21
Coeur, vaisseaux et système lymphatique	311-313	5,04	4,75	4,90
Sang, rate et système réticulo-endothélial	321-332	2,65	2,57	2,61
Système uro-génital	341-360	5,30	0,71	3,06
Système central	381-394	1,87	1,42	1,65
Système nerveux périphérique	396-397	0,47	0,44	0,45
Maladies mentales et retard du développement	401-404	0,10	0,27	0,19
Oeil	411-427	0,83	1,20	1,01
Oreille	441-446	0,00	0,33	0,16
Métabolisme et glandes endocrines	451-467	0,26	0,76	0,51
Malformations avec atteinte de plusieurs organes	481-487	0,05	0,11	0,08
Autres infirmités	491-496	17,71	17,36	17,54
Mongolisme, oligophrénie	501-502	0,42	1,04	0,72
<b>Total des infirmités</b>		<b>57,00</b>	<b>60,86</b>	<b>58,88</b>

1. Nombre de nouveaux cas pour mille naissances (moyenne annuelle).

Taux d'incidence <sup>1</sup> des infirmités congénitales enregistrées de 1973 à 1982, chez les enfants de 0 à 1 an révolu, selon le genre d'infirmité <sup>2</sup>



1. Nombre de cas nouveaux pour mille naissances vivantes.  
2. Voir liste page 43.

## **Infirmités congénitales dans le canton de Genève**

### **Bénéficiaires des prestations fournies par l'Assurance-invalidité (AI)**

Nouveaux cas enregistrés de 1973 à 1982

---

#### *Annexes*

Tableau 20 : Nouveaux cas enregistrés, selon le sexe et l'âge

Tableau 21 : Taux d'incidence, selon le sexe et l'âge

Tableau 22 : Nouveaux cas enregistrés, chez les enfants de 0 à 1 an révolu selon le genre d'infirmité; sexe masculin

Tableau 23 : Nouveaux cas enregistrés, chez les enfants de 0 à 1 an révolu selon le genre d'infirmité; sexe féminin

Tableau 20

Canton de Genève

**Nombre de cas d'infirmité congénitale bénéficiaires de l'Assurance-invalidité (AI)**  
Nouveaux cas enregistrés, selon le sexe et l'âge

	Moins de 1 an	1 an	2-6 ans	7-11 ans	12-15 ans	16-19 ans	Adultes	Total
<b>Sexe masculin</b>								
1973	75	50	53	28	14	5	4	229
1974	63	50	45	29	7	10	9	213
1975	75	54	53	51	9	5	6	253
1976	62	49	47	45	11	10	3	227
1977	56	30	40	51	20	6	4	207
1978	56	61	54	37	20	3	2	233
1979	48	45	40	36	15	4	4	192
1980	50	60	40	60	16	5	6	237
1981	52	52	40	64	22	6	3	239
1982	59	50	57	49	23	5	4	247
<b>Total</b>	<b>596</b>	<b>501</b>	<b>469</b>	<b>450</b>	<b>157</b>	<b>59</b>	<b>45</b>	<b>2 277</b>
<b>Sexe féminin</b>								
1973	72	60	27	15	6	3	7	190
1974	70	61	31	19	4	6	6	197
1975	55	50	33	18	11	6	9	182
1976	66	51	24	15	8	6	12	182
1977	46	37	25	20	10	2	4	144
1978	44	48	21	25	23	11	7	179
1979	61	52	21	18	12	6	2	172
1980	58	60	24	35	5	5	3	190
1981	43	68	30	34	18	4	5	202
1982	60	53	26	34	18	10	1	203
<b>Total</b>	<b>575</b>	<b>540</b>	<b>262</b>	<b>233</b>	<b>116</b>	<b>59</b>	<b>56</b>	<b>1 841</b>
<b>Ensemble</b>	<b>1 171</b>	<b>1 041</b>	<b>731</b>	<b>683</b>	<b>273</b>	<b>118</b>	<b>101</b>	<b>4 118</b>

Tableau 21

Canton de Genève

Taux d'incidence<sup>1</sup> des cas nouveaux d'infirmité congénitale, bénéficiaires de l'Assurance-invalidité (AI), par âge et par sexe

	Moins de 1 an	1 an	2-6 ans	7-11 ans	12-15 ans	16-19 ans	Adultes	Total
<b>Sexe masculin</b>								
1973	33,6	22,2	4,8	2,4	1,8	0,7	0,03	1,5
1974	29,6	22,8	4,1	2,5	0,9	1,3	0,08	1,4
1975	38,6	25,6	4,9	4,4	1,1	0,6	0,05	1,6
1976	34,1	25,4	4,4	4,0	1,3	1,2	0,03	1,4
1977	30,8	16,6	3,9	4,7	2,2	0,7	0,03	1,3
1978	30,6	33,5	5,4	3,5	2,2	0,4	0,02	1,5
1979	27,5	23,8	4,1	3,4	1,6	0,5	0,03	1,2
1980	30,1	32,3	4,2	5,8	1,8	0,5	0,05	1,5
1981	32,8	29,1	4,3	6,1	2,5	0,6	0,03	1,5
1982	37,8	27,9	6,1	4,7	2,6	0,5	0,03	1,5
<b>Taux moyen</b>	<b>32,60</b>	<b>25,90</b>	<b>4,62</b>	<b>4,15</b>	<b>1,80</b>	<b>0,70</b>	<b>0,04</b>	<b>1,4</b>
<b>Sexe féminin</b>								
1973	34,8	27,9	2,6	1,4	0,8	0,4	0,06	1,2
1974	35,5	29,4	3,0	1,7	0,5	0,7	0,05	1,3
1975	29,0	25,5	3,2	1,6	1,4	0,7	0,08	1,2
1976	36,9	27,1	2,4	1,4	1,0	0,7	0,10	1,2
1977	26,0	20,5	2,5	1,9	1,0	0,2	0,03	0,9
1978	25,2	27,1	2,2	2,5	2,6	1,1	0,06	1,1
1979	36,6	28,9	2,2	1,8	1,3	0,6	0,02	1,1
1980	36,4	33,9	2,6	3,5	0,6	0,5	0,03	1,2
1981	28,0	40,0	3,3	3,4	2,1	0,4	0,04	1,3
1982	38,7	30,7	2,9	3,4	2,3	0,9	0,00	1,2
<b>Taux moyen</b>	<b>32,71</b>	<b>29,10</b>	<b>2,69</b>	<b>2,26</b>	<b>1,36</b>	<b>0,62</b>	<b>0,05</b>	<b>1,17</b>

1. Nombre de cas nouveaux pour mille habitants.

Tableau 22

Canton de Genève

**Bénéficiaires de l'Assurance-invalidité (AI) pour infirmité congénitale**  
 Nombre total de nouveaux cas enregistrés chez les enfants de 0 à 1 an révolu

Genre d'infirmité <sup>1</sup>	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	Total
<b>Sexe masculin</b>											
101-113											
121-127											
141-143	-	1	-	-	-	1	-	1	1	-	4
151-152	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	2
161-166											
171-177	12	20	29	20	24	27	18	18	12	16	196
181-191	10	6	3	9	5	3	6	7	4	5	58
201-232	6	2	4	2	2	1	5	2	5	2	31
241-251	3	2	4	4	-	3	2	7	3	4	32
261											
271-281	13	12	10	8	11	8	6	8	8	13	97
291-295	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
301-302	2	1	2	1	-	-	-	-	1	1	8
311-313	15	10	8	7	6	13	6	9	10	13	97
321-332	4	5	6	5	-	2	7	5	8	9	51
341-360	9	5	19	16	12	16	5	5	8	7	102
381-394	3	4	9	3	2	5	5	1	3	1	36
396-397	1	-	-	1	-	1	-	1	3	2	9
401-404	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	2
411-427	1	-	1	1	1	2	2	5	1	2	16
441-446											
451-467	-	-	-	-	-	-	2	1	2	-	5
481-487	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
491-496	45	42	34	31	22	35	27	38	35	32	341
501-502	-	2	-	2	-	-	1	2	-	1	8
<b>Total</b>	<b>125</b>	<b>113</b>	<b>129</b>	<b>111</b>	<b>86</b>	<b>117</b>	<b>93</b>	<b>110</b>	<b>104</b>	<b>109</b>	<b>1 097</b>

1. Nomenclature : voir page 43.

Tableau 23

Canton de Genève

**Bénéficiaires de l'Assurance-invalidité (AI) pour infirmité congénitale**  
 Nombre total de nouveaux cas enregistrés chez les enfants de 0 à 1 an révolu

Genre d'infirmité <sup>1</sup>	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	Total
<b>Sexe féminin</b>											
101-113	2	1	1	1	-	1	-	-	1	-	7
121-127	-	-	-	1	1	-	-	-	1	-	3
141-143	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	2
151-152											
161-166											
171-177	9	22	17	19	13	14	15	27	14	13	163
181-191	31	18	27	23	23	29	43	35	35	27	291
201-232	2	4	3	3	2	1	-	2	1	3	21
241-251	1	2	2	1	-	1	2	1	1	3	14
261											
271-281	7	5	5	2	9	3	2	4	4	6	47
291-295											
301-302											
311-313	18	19	8	11	5	6	4	8	3	5	87
321-332	3	2	-	3	1	4	5	7	8	14	47
341-360	1	1	-	1	1	-	3	3	1	2	13
381-394	1	3	2	6	1	2	3	3	-	5	26
396-397	3	1	1	2	-	-	1	-	-	-	8
401-404	1	-	-	1	-	-	1	2	-	-	5
411-427	1	3	4	3	2	1	2	-	5	1	22
441-446	-	1	2	-	-	2	-	-	-	1	6
451-467	2	-	2	-	1	2	2	1	3	1	14
481-487	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	2
491-496	49	31	31	38	23	25	30	25	34	32	318
501-502	1	17	-	-	-	1	-	-	-	-	19
<b>Total</b>	<b>132</b>	<b>131</b>	<b>105</b>	<b>117</b>	<b>83</b>	<b>92</b>	<b>113</b>	<b>118</b>	<b>111</b>	<b>113</b>	<b>1 115</b>

1. Nomenclature : voir page 43.